

Bimensuel favorisant la pensée indépendante, l'éthique et la responsabilité

Pour le respect et la promotion du droit international, du droit humanitaire et des droits humains

Edition française du journal *Zeit-Fragen*

La paix ne règne pas, elle doit être créée

70 ans de la Déclaration universelle des droits de l'homme

par Moritz Nestor

Le 10 décembre 1948, il y a 70 ans, la veuve de l'ancien président des Etats-Unis Eleanor Roosevelt proclamait solennellement la Déclaration universelle des droits de l'homme à l'ONU. Les Etats-Unis, menaçant déjà le monde avec la bombe atomique, l'ont également signée. Cette journée est célébrée depuis 1948 en tant que Journée internationale des droits de l'homme.

En 1945, le monde n'était plus le même qu'avant. Après plus d'un demi-siècle de politique de puissance impériale, selon l'exemple admiré de Jules César, avec une planification à grande échelle élaborée au mépris des individus et des peuples, après d'indicibles génocides et des millions de personnes déplacées, après les premières bombes atomiques annonçant des horreurs à venir et après plus de 150 millions de morts, les peuples se retrouvaient secoués devant les champs de ruines créés par eux-mêmes et les restes de leurs cultures maltraitées par un délire de pouvoir mondial.

Dans un effort pour sauver les générations futures de ces horreurs, ils ont adopté, après une longue lutte, la Déclaration universelle des droits de l'homme en 1948, comme expression de leur conscience morale et juridique, secouée par des souffrances indicibles.

Avec grand respect, mais avec une réflexion en cours, nous commémorons cet acte aujourd'hui. Il correspondait aux désirs les plus profonds des peuples de l'époque, ayant dû payer par le sang un si lourd tribut. Pour les soldats, rentrant souvent chez eux après une longue captivité, la guerre n'était pas terminée. Pour d'innombrables pères de ma génération les nuits étaient une torture, parce qu'ils durent continuer à faire la guerre dans leurs rêves jusqu'à la fin de leur vie – et nos mères, laissées seules, durent expliquer à leurs enfants les séquelles mentales de leurs maris. D'innombrables pères restèrent silencieux: opprimés par leur conscience à cause de leurs actes et humiliés par les vainqueurs bien que le peuple entier avait d'abord été séduit par eux – suite à leurs diaboliques activités propagandistes – pour aller faire la guerre. Puis, ils ont été déclarés collectivement coupables pour la guerre.

La Déclaration universelle des droits de l'homme ne peut plus être éliminée. Cela restera son rôle de toute grande importance d'avoir déclaré dans son article premier, pour la première fois dans l'histoire de l'humanité, que les droits de l'homme sont un droit pré-étatique pour tous les êtres humains, et non seulement pour un territoire étatique: «Tous les êtres humains naissent libres et égaux en dignité et en droits.»

Le mot décisif dans cette phrase est «naissent». Le droit naît avec chaque être humain. Ce n'est pas la société qui octroie ces droits aux personnes. Il vient au monde avec sa nature humaine en tant que porteur de droits. Etre titulaire de droits signifie être une personne dès sa naissance.

C'est sur cette base anthropologique que les droits de l'homme et les libertés fondamentales de la Déclaration des droits de

«La paix doit être juste et garantie. L'homme doit faire usage de sa raison et, guidé par ses sentiments humains, mesurer le droit dans l'Etat selon un critère pré-étatique – la nature de l'homme – et l'adapter à celle-ci.»

l'homme de 1948 sont fondés. Les droits à la participation sociale, économique et culturelle reposent sur ces droits. Puis, les derniers articles de la Déclaration garantissent à tous les êtres humains le droit à un ordre national et international dans lequel les droits de l'homme puissent être réalisés.

La Déclaration universelle des droits de l'homme, avec sa référence à la dignité inhérente à tous les membres de la famille humaine, n'est liée à aucune condition théologique. Elle a formulé l'existence des droits pré-étatiques pour tous les êtres humains, indépendamment de leur culture, de leur nation ou de leur religion – pouvant être reconnus par toutes les cultures, nations ou religions comme la substance humaine fondamentale d'une paix juste. C'était la réponse à la politique de force du XX^e siècle, quel que soit le camp l'ayant perpétrée. En 1948, toutes les personnes de bonne volonté ont compris que c'était l'héritage des deux guerres mondiales.

La Déclaration des droits de l'homme «exprime le minimum de droit naturel transcendant toutes les religions, cultures et traditions et qui est indispensable à l'instauration d'un ordre universel de paix [...]. Cette moralité peut aussi être présupposée et reconnue par des athées et elle a souvent trouvé, dans l'histoire des Lumières, un soutien encore plus fort de leur part que de l'Eglise.»¹

Né de la résistance au génocide

L'histoire de la Déclaration des droits de l'homme de 1948 commence par la résistance au colonialisme du début de l'époque moderne. En 1492, la conquête sanglante de l'Amérique par l'Espagne et le Portugal débute avec la bénédiction de l'Eglise catholique – qui, en tant qu'«Eglise au pouvoir», n'a pas encore porté son attention sur les droits de l'homme et la démocratie, la doctrine sociale catholique et le système coopératif. Les conquérants se sont comportés de manière effroyable en Amérique. Le moine dominicain Bartolomé de Las Casas (1484/85–1566) décrit dans son témoignage choquant le terrible pillage, l'asservissement et l'anéantissement des Indiens.² Les doctrines du droit naturel de l'Ecole de Salamanque se sont développées à partir de la philosophie de la scolastique tardive avec la confrontation de cette injustice. Les conquérants avides de pouvoir et d'argent ont justifié le génocide des Indiens non-baptisés et n'étant donc pas des personnes morales avec lesquelles on pouvait conclure des contrats. Par conséquent, ils n'avaient pas le droit de se gouverner eux-mêmes. Un ami personnel de Las Casas, Francisco Vitoria (1492/93–1546), qui fut informé par lui de ces sauvageries, fut chargé par l'empereur Charles Quint d'élaborer des directives pour le travail missionnaire auprès des Indiens. Vitoria s'opposa ensuite aux conquistadors en disant «que les êtres humains sont dans leur nature par principe égaux et libres».³

C'est ainsi que Vitoria anticipe l'article premier de la Déclaration universelle des droits de l'homme de 1948: «Tous les êtres

humains naissent libres et égaux en dignité et en droits». Entre Vitoria et 1948, il y eut plus de 450 ans de luttes pour la reconnaissance du droit né avec l'homme.

L'école de Salamanque soutenait que le droit à la vie et à la liberté ainsi que la dignité de l'être humain ne se limitent pas à l'appartenance à une confession ou une race, mais appartient à chaque être humain individuellement parce qu'il fait partie de la famille humaine. A cet époque débuta au sein de l'Eglise catholique un changement progressif s'éloignant de l'«Eglise au pouvoir» pour se rapprocher de la parole de son créateur: «Il n'y a ni Juif ni Grec, il n'y a plus ni esclave ni homme libre, il n'y a plus ni homme ni femme, car vous êtes toujours un en Jésus Christ».⁴

La lutte pour y arriver n'est pas terminée. Bien au contraire.

La réponse humaine au nihilisme

La Déclaration universelle des droits de l'homme fut également et avant tout une réponse au nihilisme de larges pans de l'intelligentsia européenne, et donc aussi l'espoir d'une renaissance du droit naturel, que l'on put observer pendant environ deux décennies à la suite de 1945.

Les grandes idéologies inhumaines depuis le milieu du XIX^e siècle avaient ouvert la voie aux régimes totalitaires du XX^e siècle suite à leur «abandon de volonté de vouloir connaître l'homme en tant qu'homme». Tous préchaient «l'adieu de l'homme, la déshumanisation de l'être humain», comme le formule le philosophe Hassan Givsan.⁵ Hans Scholl, le frère de Sophie Scholl, affirma lors de son interrogatoire par la Gestapo:

«Je suis d'avis qu'en Allemagne, dans la période de 1918 à 1933 et surtout 1933, ce n'est pas tant la masse du peuple allemand qui a échoué politiquement, mais justement [...] l'intelligence. Malgré qu'en Allemagne, des savants et des spécialistes aient été formés dans tous les domaines de la vie spirituelle, ce sont précisément ces personnes qui n'étaient pas en mesure de répondre correctement aux questions politiques les plus simples. C'est de cette manière que l'on peut comprendre pourquoi les mouvements de masse ont pu, à l'aide de leurs simples slogans, étouffer toute réflexion plus profonde. Je sentais qu'il était grand temps de rappeler le plus sérieusement à cette partie de la bourgeoisie ses devoirs politiques.»⁶

Aujourd'hui, nous ferions bien de nous souvenir de l'héritage de Hans Scholl dans notre réflexion sur les droits de l'homme.

S'appuyant sur la Déclaration universelle des droits de l'homme de 1948, les peuples ont conclu d'autres pactes internationaux traduisant la pensée du droit naturel en droit international général, qui a ensuite été adopté par les Etats comme droit positif directement applicable dans leurs systèmes juridiques nationaux respectifs. Ce sont le Pacte relatif aux droits civils et politiques et le Pacte relatif aux droits économiques, sociaux et culturels de 1966.

Le modèle étatique européen

Partant de la pensée du droit naturel, les Lumières créèrent, dans le domaine politique, le modèle étatique européen dans sa forme d'Etat constitutionnel avec ses trois piliers représentés par la séparation des pouvoirs, les droits de l'homme et la démocratie qui, à l'exemple du modèle suisse de démocratie directe, pourrait s'articuler avec le mouvement coopératif. Martin Kriele l'a décrit de la manière suivante:

«Les Lumières, dans le domaine politique, étaient empreintes de la doctrine du droit naturel. Elles étaient orientées vers la nature de l'homme en tant qu'être humain, pas en tant que catholique ou protestant, chrétien ou païen, Européen ou Asiatique, libre ou esclave, etc. Leur question portait sur les conditions dans lesquelles les gens peuvent travailler ensemble pacifiquement et amicalement. Et la réponse était: en se mettant dans une situation de droit. Avec les termes de Kant, cela signifie que les personnes et les Etats se reconnaissant mutuellement comme égaux en droits et limitent leur liberté selon des lois générales de manière à ce que la liberté de chacun puisse exister avec la liberté de tous. Ce faisant, ils subordonnent leur nature biologique et animale à leur nature rationnelle et surmontent ainsi le principe du plus fort, du plus rapide, du plus intelligent, du plus brutal, du plus impitoyable. En même temps, ils créent la liberté dans laquelle chaque personne et chaque peuple peut se déterminer lui-même afin de réaliser les meilleures possibilités qu'ils ont en eux pour collaborer fraternellement et pour maintenir la paix entre eux.»⁷

Ernst Fraenkel dit la même chose: «Le risque d'organiser une société hétérogène dans un Etat pluraliste n'a pu et ne pourra réussir que si la conscience de la validité d'un droit naturel comme fondement de la légitimité de tout droit positif est maintenue.»⁸

Les débuts de l'Etat moderne reposent sur l'idée de base qui a été transmise pour la première fois depuis l'Antiquité grecque: la paix par l'épée seule n'est pas encore une paix véritable. La paix doit être juste et garantie. L'homme doit faire usage de sa raison et, guidé par ses sentiments humains, mesurer le droit dans l'Etat selon un critère pré-étatique – la nature de l'homme – et l'adapter à celle-ci. L'action politique s'approche donc de la justice. Les anciens Grecs ouvrirent ainsi une nouvelle époque de la pensée étatique et politique. Déjà Aristote développa une première structure de base de l'Etat moderne avec ses trois piliers (1) démocratie, (2) séparation des pouvoirs et (3) droits de l'homme. Elle n'a pas changé jusqu'à ce jour. Avec l'ancienne loi naturelle grecque commencèrent 2500 ans d'histoire de l'émergence de l'Etat de droit démocratique avec la séparation des pouvoirs.

Avec son monopole sur l'usage de la force, c'était l'alternative historique à la lutte de tous contre tous, à l'anarchie, au droit du plus fort – à la politique de la force dans toutes ses nuances. Il exigeait catégoriquement que tous les groupes de pouvoir rivaux (au XVI^e siècle, il s'agissait de la noblesse et du clergé) maintiennent la paix sous le toit commun du droit. La «situation bourgeoise» qu'il créa était le modèle de l'égalité juridique pouvant tout aussi bien surmonter la

Chers Lecteurs

La rédaction et la coopérative Zeit-Fragen vous présentent leurs meilleurs vœux pour l'année 2019 et vous remercient de votre fidélité.

«La paix ne règne pas, ...»

suite de la page 1

division des classes des XIX^e et XX^e siècles que les divisions religieuses et l'ordre féodal des siècles précédents.

La situation juridique comme alternative à la loi du plus fort

L'expérience fondamentale de l'être humain dans une situation de guerre du tous contre tous – dont la terrible apogée fut la guerre de Trente Ans – est la peur d'être tué. Les penseurs de l'Etat de l'époque appelaient cela l'«état naturel». Pour eux, cela ne signifiait aucunement que l'homme était un prédateur de naissance, mais qu'il se transforme en prédateur s'il vit sans Etat et dans l'anarchie. L'Etat-nation est l'institution concrète ayant surmonté les constantes guerres civiles et religieuses. Son premier et plus important fondement fut l'Ordre de Westphalie, issu de la Paix de Münster et d'Osnabrück en 1648. Le moyen d'exalter la guerre civile et le droit du plus fort et suite à cela la peur de la mort, était de placer le monopole de tout pouvoir entre les mains de l'Etat, «dont le pouvoir est supérieur à tout autre pouvoir, capable donc de stopper la violence que des particuliers s'infligent mutuellement, de limiter les horreurs qu'ils s'infligent en inspirant une grande peur».⁹

Le monopole de l'usage de la force repose sur le fondement suivant: les ennemis de la guerre de tous contre tous «acceptent de remettre leurs armes à l'Etat afin d'abolir la menace mutuelle, de l'utiliser comme garant de la sécurité des uns et des autres et de s'y soumettre. L'Etat, et lui seul, a désormais le droit d'exercer la violence physique. [...] Les gens [peuvent et veulent] ne plus résoudre leurs conflits avec les poings. Le renoncement à la violence et l'obéissance en font des citoyens».¹⁰

A cette époque, il s'agissait avant tout de la noblesse et du clergé qui étaient, comme tous les citoyens dans ce modèle, placés sous le monopole de l'usage de la force. Que cela ne se passa pas toujours bien est une autre histoire. Ce modèle de l'Etat «reflète la réalité historique [du début de l'époque moderne européenne]: la naissance de l'Etat moderne suite aux souffrances des guerres civiles des XVI^e et XVII^e siècles. L'Etat dans sa forme moderne [...] est le dépassement institutionnel de la guerre civile. Il établit la paix civile en développant le monopole de la violence physique légitime en privant les citoyens du droit et du pouvoir d'être juge et huissier dans leurs propres affaires.»¹¹

Cet ordre de paix étatique ne connaît pas pire mal que la mort. Sa mission est la protection de la vie, de l'intégrité physique et de la liberté. «Il est incapable d'offrir l'honneur personnel et la gloire patriotique comme compensation pour le dévouement de la vie. Il ne peut pas non plus considérer le ciel comme la récompense de la souffrance sur terre. Les vérités transcendentes du salut et les objectifs religieux du salut ont perdu la légitimité qu'elles avaient dans l'ordre politique du Moyen-Age.»¹² Ce modèle n'a pas seulement été créé bien avant le nationalisme meurtrier. Son idée de base et sa mission sont précisément le bannissement du nationalisme, de l'Etat de Dieu et de l'Etat de pouvoir.

L'Etat, avec son monopole sur l'usage de la force, élimine la peur des citoyens entre eux. Mais il risque également de devenir lui-même l'objet de la peur des citoyens lorsqu'il est saisi par l'ivresse du pouvoir. Et voilà donc l'importance des droits de l'homme: les droits fondamentaux et les droits de l'homme dérivés du droit naturel et de l'ordre juridique qui en découlent ont toujours eu pour but de protéger le citoyen du déraillement du monopole de l'Etat sur l'usage de la force et de la violence de ses concitoyens, une entité fragile devant être vécue consciemment et qui, en outre, se développe assez mal dans de nombreux Etats actuels. «Et pourtant, la pensée politique n'a pas encore trouvé de voie alternatives, sans sombrer dans le chaos.»¹³ Ce modèle d'Etat nie tous les autres objectifs étatiques, sauf la protection de la vie et de la liberté. Les intérêts particuliers des races, des classes sociales, des religions, des confessions, des nations, des groupes ethniques, des langues, des idéologies, etc. ne sont pas des objectifs de l'Etat de droit moderne séparant les pouvoirs.

Que reste-t-il?

Les droits de l'homme étaient censés protéger l'individu de l'Etat devenant de plus en plus agressif! Que reste-t-il des espoirs placés en 1948 et par la suite dans l'accomplissement historique décrit ci-dessus?

Les Etats-Unis jouaient un double jeu déjà bien avant 1948. Ils ont recouvert leur impérialisme au niveau du pouvoir et des finances, s'élargissant au monde entier au cours du XX^e siècle, d'une couche de «démocratie» et de «droits de l'homme». La même année, lorsque l'épouse du président américain proclama la Déclaration des droits de l'homme, *George Kennan*, le chef de l'équipe de planification du Secrétariat d'Etat américain, les rejeta sans équivoque en les renvoyant dans le monde des «rêveries»:

«Nous possédons 50% de la richesse mondiale, mais nous ne représentons que 6,3% de la population mondiale. [...] Face à une telle situation, nous ne pouvons éviter d'éveiller contre nous de la jalousie et de la rancune. Notre tâche primordiale dans un avenir proche est de trouver une forme de relation nous permettant de maintenir ces différences de prospérité sans compromettre sérieusement notre sécurité nationale. Pour y parvenir, nous devons renoncer à toute sensiblerie et à toute rêverie; [...] Nous ne devons pas nous leurrer en croyant pouvoir aujourd'hui nous permettre le luxe de l'altruisme et d'apporter le bonheur dans le monde [...]. Nous devrions cesser de parler d'objectifs vagues et irréalistes tels que les droits de l'homme, l'amélioration des niveaux de vie et la démocratisation. Le jour n'est pas loin, où nos actions devront être guidées par une pensée sobre et puissante. Moins nous serons entravés par des slogans idéalistes, mieux ce sera.»

Armin Wertz a placé cette citation en introduction à son livre «Die Weltbeherrscher» [La domination du monde] publié par le *Westend Verlag* en 2015. La «première chronique complète de toutes les opérations étatsuniennes entreprises dans des Etats indépendants».

La pensée du peuple élu et la quête du pouvoir mène à la négation des droits de l'homme

Benjamin Franklin ne considérait pas encore les Indiens comme des «sauvages» inférieurs, mais il étudia une forme de gouvernement fédéraliste: «La Ligue des Iroquois inspira Benjamin Franklin à la copier lorsqu'il planifiait la Fédération d'Etats», écrivit *John F. Kennedy* dans la préface de l'ouvrage «American Heritage Book of Indians» de *William Brandon*. Mais les générations suivantes d'immigrants blancs «suivirent à nouveau les idées des Pères pèlerins bigots». Vingt ans seulement après leur arrivée, ils avaient déjà formulé leurs idées supérieures et leur revendications du pouvoir: «1) La terre et tout en elle est Dieu. 2) Dieu peut donner la terre, ou une partie de la terre, à son peuple élu. 3) Nous sommes son peuple élu.» Et alors, selon les descriptions d'Armin Wertz, tout se développa très rapidement: déjà les «plus modestes combattants pour l'indépendance autour de *George Washington*» voulaient accélérer la conquête des treize Etats de la côte orientale jusqu'au Mississippi. Trente ans plus tard, *Thomas Jefferson* rêvait déjà des Rocheuses comme frontière occidentale. Quarante ans plus tard, le Congrès délibérait déjà de la conquête de tout le continent «de l'isthme de Darien (Panama) au détroit de Béring». Et en 1912, le président américain *William H. Taft* déclarait: «Tout l'hémisphère nous appartiendra. En réalité, il nous appartient moralement aujourd'hui déjà, grâce à notre supériorité raciale». Il parlait là du double continent américain allant du pôle Nord au pôle Sud! En 1985, il y avait encore plus de vingt tribus indiennes vivant aux Etats-Unis, dont les membres n'avaient pas la citoyenneté américaine. La sphère d'influence militaire des Etats-Unis sous la forme d'Etats vassaux s'étend aujourd'hui au monde entier. Sur 320 des 400 pages, l'auteur énumère dans de brèves sections les attaques quasiment innombrables des Etats-Unis contre d'autres nations et Etats entre 1794 et aujourd'hui. Sur chaque page du livre, une moyenne de deux ou trois guerres, interventions militaires, meurtres, ingérences grossières ou alors subtiles dans les affaires d'autres Etats. Les attaques de drones américaines entre 2004 et 2011 remplissent

à elles seules quinze autres pages étroitement imprimées, juste quelques lignes pour chaque meurtre! Désabusé, il précise qu'uniquement dans onze cas, dont cinq guerres, les Etats-Unis ont déclaré la guerre à une autre nation au cours de ces deux siècles! 200 ans de lutte effrénée pour le pouvoir par un Etat dont les pères fondateurs créèrent les premiers Etats constitutionnels démocratiques à l'aide de la substance philosophique la plus précieuse du droit naturel européen. L'analyse montre à quel point ces approches ont été rapidement envahies par de vaines idées d'élection et de recherche du pouvoir, notamment après la guerre de Sécession. Wertz ne décrit pas des faits fondamentalement nouveaux. Il a cependant le mérite de présenter un tableau d'ensemble de ce qui se passe dans un Etat, il ne limite pas la violence entre les citoyens, la loi du plus fort, les comportements arbitraires, la recherche du pouvoir, le pouvoir de l'argent, mais au contraire déclare tout cela comme l'idéal «libéral» de la «God's own nation». Les Etats-Unis n'en sont que l'exemple le plus explicite.

Combien d'espoirs légitimes ne sont-ils pas nés de la Charte des Nations Unies et de la Déclaration universelle des droits de l'homme? Aujourd'hui, après 70 ans, nous en sommes plus éloignés que jamais dans l'histoire de l'après-guerre. Les Etats-Unis sont peut-être l'exemple le plus tragique parmi les nations. Il suffit de considérer les idées éclairées des pères fondateurs et leur destin. Quel Etat dans le monde n'a, après 1948, pas participé d'une manière ou d'une autre à ce détournement des idéaux et s'est lui-même placé – ou y fut forcé – dans la dépendance des élites étatsuniennes et de leurs réseaux mondiaux? La Suisse, en tant que seul Etat au monde avec un système de démocratie directe, est également soumise à cette épreuve.

Les droits de l'homme doivent être vécus

Ce regard sur l'histoire de la Déclaration universelle des droits de l'homme illustre une chose très clairement: les droits de l'homme doivent être vécus, sinon la Déclaration universelle des droits de l'homme n'a aucun effet positif.

Les révolutions n'ont jamais été en mesure de répondre à cette question. Tout changement politique doit commencer par l'individu et son éducation. La question de savoir comment les droits de l'homme peuvent être vécus touche à l'ancienne idée de l'éducation et de la formation du peuple: la liberté politique nécessite l'éducation morale de l'individu comme condition sine qua non.

Les poètes de tous les temps ont essayé d'ancrer la moralité dans le cœur des gens à travers leur art. Avec *Guillaume Tell*, *Schiller* a écrit l'un des exemples les plus brillants de la manière dont l'homme peut ressentir dans son propre cœur la vérité des droits de l'homme en participant intérieurement à l'ac-

tion sur scène et pouvant ainsi contribuer à davantage d'humanité dans un monde imparfait. *Pestalozzi* et d'autres ont créé l'idée de l'éducation populaire générale, sans laquelle la liberté et les droits de l'homme ne peuvent être vécus. *Alfred Adler*, fondateur de la psychologie individuelle, a repris ce courant culturel: «Guérir et former». A l'aide d'un travail d'éducation et d'*auto-éducation*, l'être humain doit trouver sa voie pour développer un esprit communautaire. Ce n'est qu'ainsi qu'il pourra résister aux tentations de la politique du pouvoir. La psychologie des fondateurs a créé, grâce à sa compréhension approfondie de la vie de l'âme, une nouvelle base pour la thérapie, l'éducation et la formation. Après la Seconde Guerre mondiale, *Friedrich Liebling* et son élève *Anemarie Buchholz-Kaiser* se sont également basés sur ce travail d'éducation et de formation selon la psychologie individuelle.

Les erreurs de l'Histoire, des décisions prises de mauvaise foi et contre toute raison ou par manque de connaissance ont depuis toujours eu des conséquences dévastatrices dans l'histoire de l'humanité. Pire encore, cependant, sont les actes de barbarie entrepris sciemment et en pleine connaissance de cause. Quelles réponses donner aujourd'hui, 70 ans après 1948, à la question fondamentale pour l'humanité: d'où vient et comment l'être humain peut-il développer la capacité de vivre ce que la Déclaration universelle des droits de l'homme de 1948 stipule dans son article premier: «Tous les êtres humains naissent libres et égaux en dignité et en droits. Ils sont doués de raison et de conscience et doivent se rencontrer dans un esprit de fraternité.» Comme de tout temps, la vie nous place nous aussi devant cette question fondamentale et les générations futures nous demanderont quelles réponses nous avons données. •

¹ Kriele, Martin. *Die demokratische Weltrevolution und andere Beiträge*. Berlin 1997, p. 15s.

² Cf. Hanke, L. *The Spanish struggle for justice in the conquest of America*. New York 1949

³ Kriele, Martin. *Die demokratische Weltrevolution*. München/Zürich 1988, p. 23

⁴ Galates 3, /28. Cf. aussi: Colossiens 3, /11 und 1. Corinthiens 12, /11-13

⁵ Givsan, Hassan: *Eine bestürzende Geschichte: Warum Philosophen sich durch den «Fall Heidegger» korrumpieren lassen*. Würzburg 1998, pp. 10 et 14.

⁶ Verhörungsprotokolle, München, 20. Februar 1943, Bundesarchiv Berlin, ZC 13267, Bd. 2

⁷ Kriele, Martin. *Die demokratische Weltrevolution und andere Beiträge*. Berlin 1997, p. 15s.

⁸ Fraenkel, Ernst. *Das amerikanische Regierungssystem*. J. Laden 1960, p. 345.

⁹ Isensee, J. *Das Grundrecht auf Sicherheit*, Berlin 1983, p. 3

¹⁰ ibid. p. 3.

¹¹ ibid. p. 4

¹² ibid. p. 5

¹³ ibid. p. 5

Autorité et pouvoir

par Nicole Duprat, France*

J'ai beaucoup apprécié l'article du jeune politologue *Nicola Ferronato* (*Horizons et débats* n° 26 du 26/11/18) à propos du Brexit. Ses explications formulées avec clarté ont le mérite de nous faire comprendre les vrais enjeux du Brexit et de cibler l'essentiel – à savoir le déficit démocratique.

En effet, navigant dans les eaux troubles et glauques des intérêts économiques et géostratégiques, l'élite transnationale autoproclamée des fonctionnaires de Bruxelles, dévie et fausse l'analyse des réalités. Comme l'affirmait *Benjamin Franklin*: «Le Bon sens, tout le monde en a besoin, peu l'ont et chacun croit l'avoir».

Ne perdons pas de vue qu'autorité et pouvoir ne relèvent pas du même registre. Le pouvoir des bureaucrates de Bruxelles ne doit pas nous faire oublier que malgré l'entourloupe du *Traité de Lisbonne* pour la France,¹ c'est bien l'Autorité de la décision du peuple qui fait loi en matière de démocratie et de souveraineté nationale.

Donc aux individus, dans chaque nation, de se réveiller – ou de rester éveillés pour les

plus lucides –, pour identifier l'erreur grossière avec laquelle on nous assène chaque jour des contre-vérités, pour nous ôter notre dignité et notre responsabilité à agir de façon juste. Félicitations aux pays qui résistent!

Le bureaucratisme étouffe notre liberté et notre participation – le déficit démocratique nous laisse un goût amer d'illégalité et de tromperie.

Mais gardons le sourire, la vie est belle! L'Europe n'est pas l'UE. Toute situation d'adversité contient les germes de la créativité. Face aux dysfonctionnements et à la dictature de l'UE, cultivons la réflexion, l'innovation, la paix et la solidarité dans l'action pour un monde meilleur, en mettant en application ce que nous dicte notre conscience. •

¹ Le 29 mai 2005, lors d'un référendum national, la France a voté NON au «Traité établissant une constitution pour l'Europe» avec 55% des voix. Deux jours plus tard, les Pays-Bas ont fait de même. En 2007, l'UE a présenté aux pays membres une seconde mouture légèrement transformée sous le nom de «Traité de Lisbonne». Suite à cela, le président français *Nicolas Sarkozy* a effectué une révision de la Constitution française par la voie du Congrès le 4 février 2008 ce qui a permis la ratification du traité lui-même par la voie parlementaire le 8 février – sans que les Français aient leur mot à dire.

* *Nicole Duprat* est enseignante et diplômée de l'«Institut d'Etudes politiques» (droit et relations internationales) d'Aix-en-Provence. Elle habite près d'Avignon.

L'existence de l'euro, cause première des «gilets jaunes»

Tribune collective signée par Guy Berger, Hélène Clément-Pitiot, Daniel Fedou, Jean-Pierre Gerard, Christian Gomez, Jean-Luc Greau, Laurent Herblay, Jean Hernandez, Roland Hureauux, Gérard Lafay, Jean-Louis Masson, Philippe Murer, Pascal Pecquet, Claude Rochet, Jean-Jacques Rosa, Jacques Sapir, Henri Temple, Jean-Claude Werrebrouck, Emmanuel Todd

Près de vingt ans après le lancement de l'euro, le 1^{er} janvier 1999, la situation de la monnaie unique européenne est paradoxale. D'un côté, l'échec de ce projet est patent, étant reconnu par la plupart des économistes compétents, dont de très nombreux prix Nobel. De l'autre, ce sujet est maintenant tabou en France, au point qu'aucun responsable politique n'ose plus l'aborder de front. Comment s'explique une telle situation?

Personne ne relie le mouvement actuel des «gilets jaunes» à l'échec de l'euro. Or, l'appauvrissement du plus grand nombre, dont il est le signe le plus manifeste, découle directement des politiques mises en œuvre pour tenter de sauver, coûte que coûte, la monnaie unique européenne. Il ne s'agit pas tant, ici, de la politique monétaire d'assouplissement quantitatif pratiquée par la Banque centrale européenne, peu efficace, au demeurant, pour relancer la production, mais des politiques budgétaires de hausse des impôts et de baisse des investissements publics, partout exigées par la Commission de Bruxelles. Celles-ci ont, certes, fini par redresser les comptes extérieurs de certains pays déficitaires. En revanche, ce fut au prix d'une «dévaluation interne», c'est-à-dire d'une diminution drastique des revenus, associée à un étranglement de la demande

interne. Elles ont ainsi engendré un effondrement dramatique de la production dans la plupart des pays d'Europe du Sud et un taux de chômage resté très élevé, en dépit d'un exode massif des forces vives de ces pays.

La zone euro est désormais celle dont le taux de croissance économique est devenu le plus faible du monde. Les divergences entre les pays membres, loin d'avoir été réduites, se sont largement amplifiées. Au lieu de favoriser l'éclosion d'un marché européen des capitaux, la «monnaie unique» s'est accompagnée d'une montée de l'endettement, public et privé, de la majorité des nations. Or, l'existence même de l'euro, dont on pouvait autrefois encore discuter les effets, est maintenant devenu un sujet absolument tabou. Tandis que son lien avec le mécontentement actuel est manifeste, les partisans de l'euro font miroiter aux Français ses avantages largement illusoire (sauf la facilité de déplacement en Europe). Ils dressent un tableau apocalyptique de la situation économique qui prévaudrait en cas de sortie de la «monnaie unique», dans le but d'affoler des Français qui n'ont pas approfondi le sujet.

Face à de tels arguments, il faut aujourd'hui montrer tout ce que l'euro a fait perdre à la

France en matière de croissance économique (effondrement de ses parts de marché en Europe et dans le monde, affaiblissement dramatique de son appareil industriel). Les Français subissent déjà des reculs en matière de pouvoir d'achat, d'emploi, de retraite, de qualité des services publics, etc. Les politiques de «dévaluation interne», indispensables si l'on veut garder l'euro, n'ont pas encore été pleinement mises en œuvre chez nous, contrairement aux autres pays d'Europe du Sud, mais elles provoquent déjà des réactions de rejet. Le mouvement des «gilets jaunes» en est la conséquence directe.

Il faut donc expliquer à nos compatriotes que l'inconvénient majeur de l'euro, pour la France, est un taux de change trop élevé qui engendre, fatalement, une perte de compétitivité de notre économie, en majorant les prix et coûts salariaux français vis-à-vis de la plupart des pays étrangers. Evitons de brouiller les esprits avec l'idée d'une coexistence éventuelle entre un franc rétabli et une «monnaie 2 commune», pourvue de tous ses attributs, car c'est une voie sans issue: une telle monnaie ne pourrait se concevoir valablement que comme une simple «unité de compte», analogue à l'ancien ECU. Quant à la perte de souveraineté due à l'euro, si elle est indubitable, il s'agit d'un sujet théorique,

loin des préoccupations des Français, ceux-ci étant surtout sensibles à leur situation concrète.

Faute d'avoir compris les vrais enjeux, beaucoup de nos compatriotes gardent ainsi, pour l'instant, une peur non dissipée vis-à-vis de tout bouleversement du statu quo, cependant que les partisans de l'euro poussent des cris d'orfraie à chaque fois que leur fétiche est remis en question. Que faire, dans ces conditions? Face au mécontentement des Français, il est évident qu'aucune politique de redressement de la France ne sera possible si l'on ne parvient pas à recréer une monnaie nationale dont le taux de change soit adapté à notre pays. Mais il est également certain que ce changement doit être opéré dans des conditions qui soient à la fois viables et acceptées par le peuple français.

La première de ces conditions serait de préparer une transition harmonieuse vers un après-euro, si possible en discutant avec nos partenaires l'organisation d'un démontage concerté, mais sinon en prenant l'initiative de façon unilatérale après avoir mis en place les mesures conservatoires appropriées. La seconde serait de faire comprendre à nos compatriotes les avantages d'une

Suite page 4

Envers qui Emmanuel Macron est-il débiteur?

par Thierry Meyssan, Damas (Syrie)



Thierry Meyssan (photo voltaire.net)

On présente souvent le président Macron comme un Rothschild Boy. C'est exact, mais c'est accessoire. Thierry Meyssan montre qu'il doit sa campagne électorale principalement à Henry Kravis, le patron d'une des plus grandes sociétés financières globales, et à l'OTAN; une lourde dette qui pèse aujourd'hui sur la solution de la crise des Gilets jaunes.

Emmanuel Macron ne se destinait pas à la politique. Jeune homme, il espérait devenir philosophe, puis haut-fonctionnaire, puis banquier d'affaire. Pour arriver à ses fins, il fréquentait les bonnes fées de l'«Oncle Sam»: la *French-American Foundation* et le *German Marshall Fund of the United States*.

C'est dans ce cadre, qu'il a rencontré Henry et Marie-Josée Kravis, dans leur résidence de Park Avenue, à New York.¹ Les Kravis, soutiens indéfectibles du Parti républicain US, comptent parmi les grandes fortunes mondiales qui font la politique hors du champ des caméras. Leur société, KKR, est avec Blackstone et le Carlyle Group, l'un des principaux fonds d'investissement dans le monde.

«La curiosité d'Emmanuel pour la «Cando-attitude», cette capacité à se dire que si l'on veut on peut, était fascinante. Mais il a une volonté de savoir, de comprendre ce qui marche sans pour autant l'imiter ou le copier qui le fait rester très français», déclare aujourd'hui Marie-Josée Drouin (Madame Kravis).²

Muni de la double recommandation des Kravis et de Jean-Pierre Jouyet,³ il intègre le cercle fermé de l'équipe de campagne de François Hollande. Dans un e-mail adressé à la secrétaire d'Etat américaine Hillary Clinton, le directeur de la planification politique Jake Sullivan, décrit les quatre principaux membres de l'équipe de campagne du candidat socialiste, dont l'inconnu Emmanuel Macron. Il précise qu'il devrait devenir le Directeur général du Trésor («the top civil servant at the Finance Ministry»)⁴.

Cependant lorsque François Hollande est élu, Emmanuel Macron devient l'adjoint du secrétaire général de l'Élysée, une fonction plus politique. Il semble qu'il ambitionnait de succéder à Jean-Pierre Jouyet comme directeur de la Caisse des dépôts et consignations, poste qui échut en mai 2014 au secrétaire général de l'Élysée. Il est invité, quelques

jours plus tard, au Club de Bilderberg sur proposition des époux Kravis. Il y fera une violente intervention dans un anglais parfait contre son patron, François Hollande. De retour à Paris, il démissionne de son cabinet.

Les époux Kravis sont parmi les principaux piliers du Bilderberg, dont Marie-Josée Drouin-Kravis est administratrice. Contrairement à une idée répandue, le Bilderberg n'est pas un lieu de décision. Ses archives attestent qu'il a été créé par la CIA et le MI6, puis est devenu un organe d'influence de l'OTAN qui en assure directement la sécurité.⁵ L'intervention de Macron ayant été bien reçue, il devient un des hommes de l'OTAN en France.

Ayant quitté la politique, il ne souhaite plus y revenir. Il explique à maintes reprises à son entourage qu'il entend devenir professeur d'université. Avec l'aide de l'essayiste Alain Minc (adoubé en 2008 au Bilderberg), il obtient un poste à l'Université de Berlin et un autre à la London School of Economics, mais ne parvient pas à être embauché à Harvard.

Pourtant, en août 2014 – trois mois après avoir «quitté la politique» –, il est nommé par François Hollande sur proposition de Jean-Pierre Jouyet (adoubé en 2009 au Bilderberg), ministre de l'Economie, de l'Industrie et du Numérique.

Dans un livre paru en 2018, François Hollande assure que ce choix était son idée.⁶ C'est possible, mais cela suppose qu'il n'a pas été informé de l'intervention de Macron au Bilderberg. Or, une de ses ministres et amie Fleur Pellerin y avait également été invitée.

En décembre 2014, Henry Kravis crée sa propre agence de Renseignement, le KKR Global Institute. Il nomme à sa tête l'ancien directeur de la CIA, le général David Petraeus. Celui-ci va poursuivre avec les moyens privés de Kravis (le fonds de placement KKR) – et sans en référer au Congrès – l'opération «Timber Sycamore» que le président Barack Obama avait initiée. C'est le plus important trafic d'armes de l'Histoire impliquant au moins 17 Etats et représentant plusieurs dizaines de milliers de tonnes d'armes pour plusieurs milliards de dollars.⁷ A ce titre, Kravis et Petraeus sont les principaux fournisseurs de Daesh.⁸

Le président du Bilderberg, le Français Henri de Castries, invite le député-maire du Havre, Edouard Philippe à la réunion annuelle, qui se tient cette fois en juin 2015 en Autriche. Il sera à nouveau invité, en Allemagne cette fois, en mai 2016. Lors de la campagne présidentielle en France, Henri de

Castries et Edouard Philippe seront des soutiens de François Fillon. Ils le laisseront tomber dès que Jean-Pierre Jouyet⁹ aura fourni au *Canard enchaîné* les documents financiers réunis par l'Inspection des finances sur les emplois douteux de Madame Fillon.¹⁰ Ils se rallieront alors à Emmanuel Macron.

En avril 2016, Emmanuel Macron fonde sa formation politique «En Marche!», dont le marketing est calqué sur «Kadima!», le parti prétendument ni-droite ni-gauche d'Ariel Sharon. Son programme, quant à lui, décline les notes de l'OCDE¹¹ et celles de l'Institut Montaigne, dont Henri de Castries est le président. C'est d'ailleurs dans les locaux de l'Institut qu'il est créé. Mais Castries fait croire à Fillon qu'il ne soutient pas Macron et que c'est pure coïncidence. Il continuera d'ailleurs à lui faire croire durant des mois qu'il est prêt à devenir son Premier ministre.

Initialement, le financement d'En Marche! n'est pas contrôlé. C'est une simple association qui peut recevoir des dons de l'étranger. Le nom des donateurs n'est pas transmis au fisc. L'archi-millionnaire Henry Kravis est de ceux-là.

Durant sa campagne, Emmanuel Macron rencontre régulièrement l'ancien président du FMI, Dominique Strauss-Kahn («DSK»). Ces séances de travail seront niées jusqu'à ce qu'elles soient révélées par «Le Parisien», bien plus tard, le temps que son image de pervers sexuel se soit atténuée. DSK (adoubé par le Bilderberg en 2000) apporte à la fois le soutien de la haute-fonction publique et celui du patronat français; l'alliance sociologique qui avait porté à bout de bras le régime collaborationniste de Philippe Pétain et qui s'est reformée dans les années 80 autour de la *Fondation Saint-Simon*.

En juin 2018, le ministre de l'Éducation nationale et de la Jeunesse, Jean-Michel Blanquer est invité sur proposition d'Henri de Castries à la réunion annuelle du Bilderberg, qui se tient cette fois en Italie. Ce juriste, spécialiste de droit constitutionnel, a toujours lié la science politique et la pédagogie. Il a été l'un des trois directeurs centraux du ministère de l'Éducation, puis directeur de la prestigieuse *Ecole supérieure des sciences économiques et commerciales* (ESSEC). Il connaissait depuis longtemps Castries qu'il a fréquenté au sein de l'Institut Montaigne.

Lorsque la crise des Gilets jaunes débute en France,¹² il est rapidement évident que le problème est profond et ne pourra pas être résolu sans remettre en cause la globalisation financière, ce que le président Macron ne peut pas faire. Durant sa campagne électorale, il avait surpris ses donateurs lors d'un

dîner à New York en faisant le procès de la financiarisation de l'économie. C'était de la rhétorique électorale. Il avait été repris par les Kravis: la financiarisation, c'est ce qui autorise les «achats à effet de levier» (leveraged buy-out) qui leur ont permis de devenir ce qu'ils sont.

Il convient donc que face aux Gilets jaunes, le président Macron sacrifie son Premier ministre en victime expiatoire lors des prochaines élections (les européennes de mai 2019 qui seront à coup sûr perdues). Mais, outre qu'il lui faut tenir cinq mois encore, par qui le remplacer? Lorsque l'on doit le financement de sa campagne électorale et le choix de son Premier ministre à l'OTAN, il n'est pas pensable de le remplacer sans en référer à l'Alliance. Le candidat idéal à cette fonction serait donc Jean-Michel Blanquer.

Source: Réseau Voltaire du 11/12/18

¹ Cette rencontre s'est probablement tenue en 2007. Par la suite, Emmanuel Macron a systématiquement rendu visite aux Kravis lors de ses déplacements aux Etats-Unis, tandis qu'Henry Kravis le recevait dans ses bureaux de l'avenue Montaigne lorsqu'il venait à Paris.

² «Quand Emmanuel Macron découvrait l'Amérique à 29 ans», François Clemenceau, *Le Journal du Dimanche*, 22 avril 2018.

³ Jean-Pierre Jouyet est un ami personnel de François Hollande et de Nicolas Sarkozy. Il a dirigé l'Inspection générale des Finances de 2005 à 2007. Il était alors le supérieur hiérarchique d'Emmanuel Macron.

⁴ «Hollande Team», e-mail by Jake Sullivan, May 10, 2012. Source: Wikileaks.

⁵ «Ce que vous ignorez sur le Groupe de Bilderberg», par Thierry Meyssan, *Komsomolskaïa Pravda* (Russie), Réseau Voltaire, 9 avril 2011.

⁶ Hollande, François. «Les leçons du pouvoir». Stock 2018.

⁷ «Des milliards de dollars d'armes contre la Syrie», par Thierry Meyssan, *Réseau Voltaire*, 18 juillet 2017.

⁸ «Saisir des transnationales pour reconstruire la Syrie?», par Thierry Meyssan, *Réseau Voltaire*, 14 août 2018.

⁹ Jean-Pierre Jouyet est resté ami avec Henri de Castries à la fin de leurs études à l'École nationale d'Administration (ENA, Promotion Voltaire). C'est là qu'ils ont fait la connaissance de François Hollande.

¹⁰ Contrairement à la version officielle, les informations du *Canard enchaîné* ne sont pas le fruit d'une investigation journalistique. La totalité du dossier a été fournie en une seule fois à l'hebdomadaire par Jean-Pierre Jouyet en violation du secret fiscal.

¹¹ L'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) est un des deux organismes issus du Plan Marshall. L'autre, c'est l'OTAN.

¹² «Comment l'Occident dévore ses enfants», par Thierry Meyssan, *Réseau Voltaire*, 4 décembre 2018.

S'agit-il d'«une époque de paix, de sécurité, de liberté et d'ordre juridique»?

Au sujet du livre d'Aktham Suliman «Krieg und Chaos in Nahost. Eine arabische Sicht»

par Dieter Sprock

George H. W. Bush, 41^e président des Etats-Unis récemment décédé, a proclamé en 1991 à la fin de la deuxième guerre du Golfe un nouvel ordre mondial: «Une époque de paix, de sécurité et d'ordre juridique.» Ce qui en est advenu, Aktham Suliman, expert germano-syrien du Proche-Orient, le documente dans son livre «Krieg und Chaos in Nahost. Eine arabische Sicht» [Guerre et chaos au Proche-Orient: un point de vue arabe].

Fin 1989, Aktham Suliman n'avait pas encore 20 ans quand il a déménagé de Damas en Allemagne pour y faire des études d'informatique. Lorsque quelques mois plus tard, le 2 août 1990, des chars irakiens traversèrent la frontière vers le Koweït voisin, ce fut pour lui et les autres jeunes étudiants arabes en Allemagne un choc bien que personne n'ait eu à ce moment-là le moindre soupçon au sujet des nouvelles et dramatiques modalités du développement de cette guerre par la suite au Proche-Orient. C'était l'ouverture à la deuxième guerre du Golfe. (La première eut lieu de 1980 à 1988 entre l'Irak et l'Iran.) Aktham Suliman changea ses projets d'études et s'approfondit dans les études de journalisme, de politologie et des sciences de l'islam. Il travailla plus de dix ans comme correspondant et directeur de bureau de la chaîne de télévision arabe *Al Jazeera* en Allemagne, qu'il quitta en été 2012, parce que celle-ci s'était développée en une chaîne de propagande au service des Etats-Unis et de l'OTAN. Il vit aujourd'hui comme auteur indépendant à Berlin.

La deuxième guerre du Golfe et ses conséquences

Le livre d'Aktham Suliman paru en 2017 se comprend «comme le curriculum vitae de la mort au Proche-Orient au cours du dernier quart de siècle, analysée du point de vue arabe». Ce qui était pour l'Occident la libération du Koweït sous le slogan d'«Opération tempête du désert», fut pour de nombreuses personnes du monde arabe «une tempête de la mort», dont «la région entre l'océan Atlantique et le golfe Persique» ne s'est toujours pas remise.

Avec la deuxième guerre du Golfe – «thèse centrale» du livre –, de nombreux développements, ayant eu lieu plus tard entre le monde arabo-islamique et l'Occident, priront naissance. L'auteur présente de manière détaillée le développement de la deuxième guerre du Golfe, du 11-Septembre 2001 et de «la guerre contre le terrorisme», la guerre contre l'Irak en 2003 et les «Printemps arabes» en 2011, la naissance de l'«Etat islamique» (EI), puis des guerres en Syrie et en Libye et pose la question suivante: pourquoi tant de guerres et de chaos? Cependant, il ne prétend pas du tout

présenter la vision arabe, mais seulement une vision arabe, tout en admettant qu'il y a aussi «le sentiment d'appartenance à une communauté culturelle». D'un point de vue arabe, les 25 dernières années «n'étaient pas uniquement des faits et des événements historiques, mais plutôt des moments fatidiques pour des êtres humains de chair et de sang». Il dédie son livre à trois de ses amis arabes en tant que représentants des millions de morts depuis 1991.

Retour à l'âge de pierre

Le 17 janvier 1991, à 03h00 heure locale, les attaques aériennes massives contre l'Irak débutèrent, après le refus de la part des Etats-Unis de plusieurs tentatives de médiation et offres de Saddam Hussein concernant le retrait des troupes du Koweït. Des centaines d'avions de combat et de bombardiers entreprirent «plus de 1000 attaques aériennes avec 1400 tonnes de bombes lâchées par jour». Selon plusieurs sources, on lâcha sur l'Irak en seulement cinq semaines une quantité de bombes dépassant toutes celles «utilisées au cours de toute la Seconde Guerre mondiale». Le 24 février commença la guerre terrestre et le 28 février le président *Georg H. W. Bush* proclama la fin de la guerre par les mots suivants: «Koweït est libéré, l'armée irakienne est vaincue, nous avons chassé une fois pour toutes le syndrome de la guerre du Vietnam.» C'était donc ça le but du bombardement massif de l'Irak?

«Ils ont tout bombardé en Irak», décrit Suliman, «les centrales électriques et les installations d'approvisionnement en eau, les installations de communication et les ports, les raffineries pétrolières et les pipelines, les lignes de chemins de fer, les routes principales et les ponts.» On a bombardé aussi pendant des heures le convoi des soldats en retraite du Koweït ayant déjà capitulé.

Selon Suliman, la «stratégie de l'âge de pierre» des Etats-Unis a provoqué chez les Arabes, et même parmi les adversaires de Saddam Hussein, l'impression que l'Occident avait détruit l'Irak «avec intention et malveillance», pour ériger un exemple par la force militaire en Mésopotamie. On voulait certifier à l'ensemble du monde arabe qui était le chef quand il s'agissait «d'imposer des intérêts politiques et économiques» dans la région du Proche-Orient.

La propagande médiatique

Selon Suliman, la nouveauté dans cette guerre résidait dans le fait que les Etats-Unis s'appuyaient sur une résolution de l'ONU et avaient pu s'assurer du soutien de plus de 30 pays. Cela transformait cette guerre en une «guerre absolument légitime», dans laquelle ne s'opposaient plus deux parties en guerre, mais une «alliance militaire du bien», la «communauté internationale», contre un

pays voyou. Le nouveau concept s'intitulait: «Engagement militaire avec mandat de l'ONU».

Une autre nouveauté fut la forte présence des médias pendant la deuxième guerre du Golfe. Le bombardement de Bagdad pouvait être suivi en temps réel sur les écrans et avait pour but de convaincre le monde entier de la force de combat des Etats-Unis. «C'était le début des transmissions en direct de guerres avec des images en couleur», décrit Suliman. Et c'était aussi le début d'une nouvelle ère pour la propagande de guerre. Par des images en couleur et chargées en émotions les gens dans le monde entier furent portés aux larmes et l'atmosphère fut préparée: «Il faut faire quelque chose.» Là, il faut parler de la soi-disante «affaire des couveuses», inventée de toute pièce et propagée pour 10 millions de dollars par une société de relation publique new-yorkaise. Selon cette propagande de guerre, des soldats irakiens auraient à Koweït-City arraché des nouveau-nés de leurs couveuses avant de les jeter sur le sol dur. Un infâme mensonge, comme on apprit plus tard.

Pourquoi tant de guerre et de chaos au Proche-Orient?

A la fin du livre, Aktham Suliman pose la question sur le sens et le but de ces activités de l'Occident au Proche-Orient. «Que voulait atteindre l'Occident pendant les 25 ans entre 1991 et 2016?»

Selon l'auteur, a éclaté en janvier 1991 la «troisième guerre mondiale», cachée derrière le nom de «deuxième guerre du Golfe»; «une guerre pour des intérêts géostratégiques concrets telles les ressources naturelles, l'approvisionnement en énergie et les sphères d'influence – initiée par l'Occident avec les Etats-Unis en première ligne».

Cette guerre mondiale transposée au Proche et Moyen-Orient n'était guère visible pour une grande partie des gens en Occident et ailleurs au monde. «Les combats furent menés pendant de longs espaces de temps, à diverses occasions et sur un front très large et en partie asymétrique, de la Libye en Afrique du Nord jusqu'en Afghanistan au Moyen Orient en passant par la Syrie et l'Irak au Proche-Orient.»

A l'aide de la deuxième guerre du Golfe – la première étape de la «troisième guerre mondiale» – il fallait à son avis donner de manière prophylactique une leçon à des ennemis à l'époque invisibles, avec des partenaires de coalition et beaucoup de feu d'artifice.

Pour la deuxième étape, la «guerre contre le terrorisme», les soi-disants «jeux d'esprit académiques» auraient servi, comme «La fin de l'histoire» [Fukuyama] ou «Le combat des cultures» [Huntington], de préparation idéologique, tels un accompagnement



ISBN 978-3-939816-40-9

et une justification de la guerre. Ceux-ci auraient contribué à une atmosphère dans laquelle une guerre pouvait être vendue comme instrument légitime pour la diffusion du système occidental des valeurs et de la politique et comme une mesure d'autodéfense contre un réseau de terrorisme émanant de la culture islamique et agissant dans le monde entier.

La troisième étape est représentée, selon Suliman, par le discours américain concernant la création du «Grand Moyen-Orient» apparu peu après l'occupation de l'Afghanistan en 2001 et de l'Irak en 2003. Lors d'une visite à Tel Aviv, *Condoleezza Rice* annonça vouloir semer dans la région un «chaos créatif», duquel sortirait un «Nouveau Proche-Orient».

La quatrième étape de la «troisième guerre mondiale» est survenue, selon l'auteur, avec le début des deux grandes guerres en Libye et en Syrie.

Les plus grands perdants parmi les populations arabes sont pour lui les Libyens, les Syriens et non pas en dernier lieu les Yéménites. Le Yémen est situé au bord du Bab-el-Mandeb (porte des lamentations) ayant une grande importance stratégique, car étant l'un des couloirs de navigation le plus fréquenté du monde. Cette voie maritime relie la mer Rouge et le golfe d'Aden. Depuis le printemps 2015, le Yémen est confronté à l'intervention d'une alliance militaire dirigée par l'Arabie saoudite et soutenue par les Etats-Unis, la Grande-Bretagne et la France.

Qui est véritablement l'adversaire de l'Occident?

La question de savoir qui est véritablement l'adversaire de l'Occident dans la «troisième guerre mondiale» est assez importante pour la compréhension de ce qui s'est passé au Proche-Orient entre 1991 et 2016. Selon l'auteur, il suffit de jeter un seul regard sur la carte du monde pour immédiatement comprendre autour de quel ennemi l'Occident voulait créer un cercle islamique comme le «Grand Moyen Orient». «Et cela aussi au prix d'une nouvelle collaboration avec des groupes radicaux, d'une mutilation de la pensée démocratique telle un retour à l'âge de pierre» et à une «démocratie-Fata-Morgana», d'une crise économique, d'un danger accru de terrorisme pour les propres populations et d'une migration de millions de réfugiés de l'Afghanistan, de l'Irak et de la Syrie dans toutes les directions, également en Europe.»

Voilà un livre pouvant réellement contribuer à une meilleure compréhension des dangers actuels dans le monde. Sa lecture peut éviter des prises de position émotionnelles irréfléchies pouvant mener à d'ultérieures guerres. C'est pourquoi nous souhaitons un large lectorat à ce livre.

(Traduction *Horizons et débats*)

«L'existence de l'euro, cause ...»

suite de la page 3

«dévaluation monétaire» du franc retrouvé, accompagnée d'une politique économique cohérente, maîtrisant l'inflation, comme ce fut le cas en 1958 avec le général de Gaulle, puis en 1969 avec *Georges Pompidou*. Et l'inflation serait encore moins à redouter aujourd'hui en raison du sous-emploi de nos capacités de production. La perte inéluctable de pouvoir d'achat, résultant du renchérissement de certaines importations, ne serait que modeste et passagère, étant très rapidement compensée par le redémarrage de la production nationale. La dette publique de notre pays ne s'alourdirait pas, car elle serait automatiquement convertie en francs (selon la règle dite *lex monetae* qui prévaut en matière de finance internationale). La France et les Français recouvreraient ainsi les brillantes perspectives d'avenir que l'euro a, jusqu'à présent, constamment étouffées. •

Source: <https://www.les-crisis.fr/lexistence-de-leuro-cause-premiere-des-gilets-jaunes-tribune-de-todd-sapir-gomez-rosa-hureau-werrebrouck>, 10/12/18



Album photo «Hunger und Not der Kinder im Irak» [Faim et misère des enfants en Irak] par Siegwart-Horst Günther. (ISBN 978-3-909234-03-5)

«L'Allemagne continue sur la voie de la malédiction»

Lettre ouverte de Willy Wimmer adressée au Président fédéral allemand Frank Walter Steinmeier



Willy Wimmer
(photo uk)

Monsieur le Président de la République fédérale d'Allemagne

Le 7 décembre 2018, à 10h58, la *dpa* [agence de presse allemande, ndt.] nous a informé de votre engagement pris pour le respect des droits de l'homme et des réglementations des Nations Unies devant des étudiants de la métropole chinoise de Chengdu. Les auditeurs chinois et leur gouvernement auront remarqué qu'en raison des politiques déclarées et exécutées par les gouvernements fédéraux respectifs depuis la guerre contre la République fédérale de Yougoslavie, en violation du droit international, de telles déclarations émises par les responsables allemands ne sont plus guère prises au sérieux.

L'ancien chancelier allemand, M. Gerhard Schröder, a admis publiquement et franchement qu'il avait violé le droit international en acceptant la guerre de l'OTAN contre la République fédérale de Yougoslavie. Les réglementations des Nations Unies, dont vous avez tant fait l'éloge en Chine, ont subi des dommages irréparables en raison des politiques

déclarées d'un gouvernement fédéral et ont laissé le monde à la merci de la «loi occidentale du plus fort». Un examen de la Constitution, du droit pénal allemand et de la Loi sur la position juridique des soldats aurait dû suffire pour être plus réticent à réprimander d'autres peuples et Etats.

Nous observons cette «politique à grand risque» mettant en péril notre pays – également par le démantèlement de l'Etat de droit par les divers gouvernements fédéraux, dont la tâche la plus noble devrait en fait être la protection de l'ordre démocratique. La décision de la chancellerie fédérale des 4 et 5 septembre 2015, de laisser les frontières de l'Allemagne durablement sans défense, a porté un coup dur à notre Etat de droit allemand, dont il ne se remettra pas.

Des millions de citoyens de notre pays s'y opposent. Ce refus n'est point basé sur un souhait de changement de l'ordre constitutionnel. Les habitants du pays préconisent que l'Etat allemand lui-même doit respecter la loi et éviter d'outrepasser unilatéralement la compétence du législateur afin de favoriser les intérêts de tiers. Ceux qui s'efforcent de faire respecter la primauté du droit par l'Etat sont délibérément placés sous la suspicion générale par les dirigeants étatiques, afin d'empêcher la liberté d'expression. La chancellerie

fédérale s'est permise d'utiliser des termes du droit pénal de la RDA pour criminaliser les citoyens voulant protéger leurs libertés civiles.

On a de plus en plus l'impression que les représentants de notre Etat prévoient de «transformer» notre pays en un système régi par d'autres règles que celles de l'Etat de droit démocratique. A cette fin, on marginalise délibérément le Bundestag allemand. Quiconque ose s'y opposer, dans la confiance et pour garantir les droits fondamentaux, est subitement dénigré, selon des procédés fascistes éprouvés, par les médias soumis au pouvoir, qui, tels des cerbères de triste mémoire, sécurisent la voie empruntée par le gouvernement et l'Etat. Pour le domaine de l'art, la «Neue Zürcher Zeitung» a récemment décrit en détail la catastrophe allemande. De nombreuses références publiques montrent clairement que ces éléments antidémocratiques dans les médias bénéficient d'un soutien étatique et donc financier.

En outre, il y a deux autres aspects compliquant la situation, capables de déstabiliser totalement notre pays. L'Allemagne soutient l'Ukraine avec des milliards d'euros de ressources financières allemandes et européennes. C'est un pays dans lequel d'importantes formations militaires se réfèrent à un passé clairement national-

socialiste, soutenues ouvertement et avec beaucoup de bienveillance par le président de l'Etat. Avec l'argent des contribuables allemands, nous soutenons un pays se servant des ennemis de l'humanité et de la civilisation.

Avec ses considérations sur l'«armée de l'UE» et l'élimination ouvertement postulée de la dite «réserve parlementaire», l'Allemagne poursuit sa voie vers le désastre. La Bundeswehr risque ainsi de redevenir, au sein de l'UE et de l'OTAN, le «deuxième pilier» de l'Etat. C'est ce que s'efforçaient d'atteindre certaines parties de la *Reichswehr* avec et grâce à Adolf Hitler. Il s'agit là d'une évolution similaire à celle du 30 janvier 1933 et donc d'un élément central de la «prise de pouvoir» nationale-socialiste.

Par cette missive, sous forme de lettre ouverte, je désire attirer votre attention sur ces développements indésirables. A mon avis, ils sont si graves que vous, en tant que président de la République fédérale d'Allemagne, devriez réagir pour défendre l'Etat de droit allemand.

Willy Wimmer, 13 décembre 2018

(Traduction Horizons et débats)

¹ www.nzz.ch/feuilleton/politische-aktionskunst-in-Deutschland-macht-es-doch-wie-stalin-ld.1443740 [Annotation rajoutée par la rédaction]

Protéger notre démocratie contre de faux arguments!

par Christian Fischer, Cologne

D'une part, l'Allemagne possède une vie démocratique vivante: un nombre croissant de personnes profite de nos possibilités de démocratie directe et ont créé un paysage de partis plus différencié que dans de nombreux autres pays. D'autre part, la centralisation au niveau européen progresse dans l'intérêt des principaux acteurs économiques et crée une synchronisation politique dans des domaines importants malgré la présence de diverses couleurs de partis politiques. Mais en même temps, il existe dans l'esprit des théoriciens et des acteurs des schémas de pensée montrant du mépris pour notre démocratie.

Dans le processus de construction de l'UE en une «maison européenne», se déroulant depuis de nombreuses années – dans le passé avec l'argument du maintien de la paix, aujourd'hui avec l'argument de la compétitivité économique –, de nombreux citoyens ne réalisent pas qu'ils s'éloignent toujours plus de la démocratie souveraine définie par la séparation des pouvoirs. Le transfert des droits souverains de bas en haut est le transfert de la liberté et de l'autodétermination à des instances éloignées. C'est ce que 90% de nos députés ont voulu il y a près de trente ans, en supprimant le passage suivant du préambule de la Loi fondamentale: «Le peuple allemand [...] inspiré par la volonté [...] de préserver son unité nationale et étatique [...]». Depuis 1990, le peuple allemand n'est inspiré plus que par la volonté de «servir la paix du monde en tant que membre égal aux autres dans une Europe unie». La dissolution conforme au préambule de la souveraineté législative de l'Allemagne a depuis lors été réglementée par le nouvel article 23, entièrement adapté à l'UE.¹ C'était l'une des nombreuses étapes choisies – et pas seulement sur le papier.

La centralisation politique suit les intérêts minoritaires

Certains disent: «Europe unie, paix dans le monde, pourquoi s'y opposer?» Puis, on peut continuer avec les arguments suivants: l'UE est lauréate du prix Nobel de la paix, l'Allemagne est championne du monde à l'exportation. Les deux font progresser leur puissance économique, surtout par l'industrie de l'armement et engagent davantage de soldats dans les régions en crise du monde entier, depuis la création de l'UE et cela de façon croissante. Précisons également que le «démantèlement» de notre démocratie nationale n'est nullement compensé par la construction d'une «démocratie» européenne.

Depuis des décennies, notre législation est largement définie par un exécutif bruxellois par voie d'ordonnances. Tous les Parlements de Lisbonne à Tallin mettent en œuvre au niveau national les décisions de Bruxelles et si une fois quelqu'un ne s'y soumet pas, la juridiction européenne² l'amènera à changer de position, à moins qu'il ne se censure lui-même auparavant. S'agit-il là d'une nouvelle forme de «séparation des pouvoirs»? Les députés élus ont accepté cette structure et insultent désormais les partisans de l'«ancienne» Loi fondamentale – c'est-à-dire les défenseurs de la démocratie souveraine – comme des nationalistes antidémocratiques. Et les voleurs de crier: «Arrêtez le voleur!»

Il est bien connu que les groupes d'intérêt à l'origine du processus européen de centralisation sont les lobbyistes des multinationales et des grandes banques. Ils ne veulent plus avoir de frontières à l'intérieur de l'Europe, parce que leurs activités se font au niveau supranational depuis belle lurette. Pourquoi se soucieraient-ils des activités folkloriques des petites gens? Pourquoi devrait-on, en tant qu'acteur mondial, se préoccuper constamment des diverses réglementations nationales, c'est une nuisance. Mieux vaut que l'environnement soit partout culturellement ou au moins juridiquement le même...

Ceux qui, pour des raisons «professionnelles», pensent (doivent penser?) ainsi ne forment certes pas une majorité démocratique, mais ils ont une influence disproportionnée sur les décideurs et les grands groupes médiatiques s'occupant de la propagande anti-nationale.³

Activités antidémocratiques de gauche ...

En outre, ils disposent de soutiens politiques livrant des arguments supplémentaires contre ce «nationalisme dépassé»: la gauche obsole! Ils ont toujours été d'avis que le progrès doit être en quelque sorte international; au mieux, ils ont utilisé la réelle démocratie bourgeoise de manière «stratégique», mais en principe ils l'ont rejetée comme un phénomène de superstructure du capitalisme à combattre. La façon de penser de ces porteurs de drapeaux de la mondialisation est à l'heure actuelle introduite dans de nombreuses têtes de manifestants soi-disants «antifascistes», mais si ce n'est que dans leur inconscient théoriquement peu mature.

Certaines contributions concernant «l'Etat profond» montrent également une affinité étonnante avec cette pensée, bien que de ce côté viennent également des analyses pointues concernant la conversion des institutions

démocratiques dans le sens d'une mascarade pour légitimer les forces économiquement puissantes.⁴ Cela n'est cependant pas reconnu comme un abus, mais comme le sens réel du théâtre autour de la «démocratie représentative» dans son ensemble. Ils affirment que la démocratie et le capitalisme s'excluent mutuellement, parce que notre «démocratie de façade» ne touche pas aux relations de propriété capitalistes.

Depuis l'antiquité, mais également depuis les temps modernes des derniers 250 ans, les «concepts de la démocratie participative» ont toujours été combattus par les possédants. Avec les termes «participatif» et «démocratisation» on tente de décrire les relations de propriété, ou formulés de manière plus transparente dans le sens des pères marxistes: l'expropriation des moyens de production de la propriété privée. Lorsqu'on a découvert au XIX^e siècle que la «démocratie représentative» pouvait à la fois assurer les rapports de propriété et obtenir une large approbation grâce à une «démocratie de façade», la «démocratie» est devenue un système gouvernemental acceptable pour le capitalisme. Mais la vraie démocratie ne peut exister que sans «démocratisation des rapports de propriété».

A l'époque de l'exploitation néolibérale du monde par quelques puissants, les dirigeants ont entre-temps même pris congé de l'apparence d'une organisation démocratique et sont passés à de nouvelles formes de régime totalitaire. Ils pouvaient se le permettre parce que la propagande anti-démocratie avait aveuglé non seulement le peuple, mais aussi les intellectuels à tel point que les gens ne se prenaient plus au sérieux, ni eux-mêmes ni les choses importantes. Du point de vue des dirigeants, la «démocratie» a fait son devoir historique, elle peut disparaître; les gens sont suffisamment désinformés, ils ne s'y opposent pas. Quiconque ne comprend pas ces thèses sur l'histoire de la démocratie – elles ne se réfèrent d'ailleurs pas seulement à l'Allemagne, mais au monde occidental tout entier – est probablement déjà victime de la contre-propagande, car toute véritable analyse montrerait que nos démocraties n'en sont pas et n'en ont jamais été.

Aussi captivantes que puissent être certaines analyses venant de ce côté: cette critique résiste aux faits historiques et psychologiques uniquement avec une perception très sélective. Elle reste structurellement sans perspective, parce que le capitalisme – y compris sa superstructure politique «démocratie» et les fausses réflexions des gens – est présenté comme un système presque hermétiquement

fermé. Adorno a résumé cette attitude avec la célèbre phrase: «Il n'y a pas de bonne vie dans la fausse vie.» En tant que victimes de la propagande, les citoyens, y compris les intellectuels, restent explicitement incapables d'avoir une vision juste des choses. En tant que perspective politique, on nous offre le maigre indice que le nécessaire travail d'éducation émancipateur «ne peut être accompli que par la voie extra-parlementaire».⁴ Sa signification est à lire dans certains textes des opposants hors-la-loi au sommet du G-20 et dans le «Hambach Forst».⁴ Il ne s'agit certainement pas de demander la préservation, la reconquête et le développement de nos acquis démocratiques, bien qu'on y concède⁴ qu'une seule démocratie mondialisée pour le monde entier n'est pas réalisable. L'ordre mondial néolibéral n'y aspire pas non plus – mais la critique de gauche n'en tire aucune conséquence. La seule réponse valable face aux démocraties «réellement existantes» et leurs acquis doit donc être: leur défense et leur amélioration!

... et des Verts

Certains Verts ont hérité partiellement de cette façon de penser. Elle s'accorde bien avec l'arrogance moins inspirée théoriquement du citoyen aisé à l'égard du «simple peuple» et génère souvent des propositions de paternalisme envers le peuple, voir la presse quotidienne. Bien que cette façon de penser ait d'autres motifs politiques, elle soutient aussi un mépris fondamental pour notre démocratie, cette fois en mettant l'accent sur sa structure d'organisation nationale. Toutes références positives à la nation sont de plus en plus assimilées au fascisme et confrontées à la construction sans alternative de la maison européenne. Comme si une démocratie pouvait en émerger. Toutefois, étant donné que l'UE n'a pas non plus une bonne réputation auprès de nombreux citoyens, on cherche d'autres arguments antinationaux – et on en trouve.

Actuellement, les mouvements migratoires font l'objet d'abus visant à porter atteinte aux droits civils. La fameuse tentative en solo de la chancellerie allemande «Nous y arrivons!» [«Wir schaffen das!»], est aujourd'hui soutenue par une jeune politicienne verte: «Le premier article de la Loi fondamentale ne dit pas: la dignité des Allemands est intouchable. Mais: la dignité humaine est intouchable.»⁵ Comme si le terme de dignité humaine suffisait pour ignorer la citoyenneté d'un pays. Et ces mêmes personnes accusent les «populistes» de tomber dans le piège des

Promouvoir la raison et l'humanité en politique

par Karl Müller

En considérant les dernières 100 années écoulées depuis la Première Guerre mondiale au cours de laquelle des millions de personnes furent tués, on pourrait croire que l'humanité est incapable d'apprendre. Fin 2018, le risque d'une nouvelle grande guerre, d'une guerre mondiale existe à nouveau. Il se peut cependant aussi que des milieux intéressés nous empêchent constamment d'aborder les questions vraiment importantes, et que le courage nous fait un peu défaut pour aborder sérieusement les questions fondamentales: des questions critiques concernant la soif du pouvoir ainsi que la course effrénée à l'argent et au profit.

La «sensibilité pour le bien commun»

Il y a 100 ans, juste après l'armistice entre les belligérants de la Première Guerre mondiale, Alfred Adler, fondateur viennois de la psychologie individuelle, a rédigé un article remarquable intitulé «Bolschewismus und Seelenkunde» [Le bolchevisme et la science de l'âme].¹ Ce texte diverge de manière frappante des analyses courantes concernant la question de la culpabilité et d'autres considérations politiques en commençant par une idée fondamentale et non-conformiste: «A nous Allemands, on a retiré les moyens du pouvoir. Nous avons renoncé à la domination d'autres peuples et nous observons sans envie ou jalousie comment les Tchèques, les Slaves du sud, les Hongrois, les Polonais et les Ruthènes [slaves orientaux vivant à l'ouest de la Russie] développent leur force étatique et retrouvent une nouvelle vie indépendante. Tous les sentiments de haine du passé, provoqués artificiellement envers les autres parties de l'Entente cordiale [surtout la France et le Royaume-Uni], se sont soudainement dissipés. Nous leurs montrons des sentiments fraternels, bien que nous ressentions avec douleur et regret que certaines rigueurs de l'armistice et l'aggravation de la famine auraient pu être évitées. Nous, en tant qu'Allemands, sommes animés par un fort sentiment de communauté dépassant les frontières et se poursuivant sous forme d'une sensibilité prometteuse pour le bien commun [«Allmensehtheitsempfinden»].»

Il n'existe aucune velléité de revanche ou de révolte envers la perte de l'état de puissance mondiale de l'Allemagne et la fin de l'Etat plurinational habsbourgeois, de plainte suite à la défaite militaire. Pourtant, la «sensibilité pour le bien commun» – cela est évident dans la suite du texte – ne représente aucun soutien à la vision de la révolution mondiale des bolchéviques en Russie ou ailleurs. Alfred Adler n'y voyait rien d'autre qu'une des nombreuses variantes de la volonté d'exercer du pouvoir sur ses semblables. Elle ne représentait pas non plus un plaidoyer pour la dissolution des Etats récemment créés et aspirant à la souveraineté à l'Est et au Sud-Est de l'Europe. Non, il s'agit de tout autre chose. Il s'agit d'une attitude personnelle par laquelle l'homme se lie intérieurement sur un pied d'égalité avec ses semblables.

L'abandon de toute forme de pouvoir politique

Il s'ensuit pour Adler l'abandon de toute forme de pouvoir politique, et cela d'une manière extraordinaire tant pour les oreilles des Allemands que pour celles d'autres nations: «Notre peuple n'est pas humilié par la défaite. Le laurier de la victoire ornant le front du général vainqueur ne nous tourmente pas. Pendant de longues années, nous étions les leurrés, maintenant nous sommes savants: après l'affliction et la misère du présent, notre peuple innocent aperçoit la lumière d'une nouvelle connaissance. Jamais notre vie n'était plus misérable qu'à l'apogée de notre pouvoir! L'aspiration au pouvoir est une pure imposture fatale et empoisonne le vivre ensemble des êtres humains! Qui-conque recherche l'esprit communautaire doit renoncer à la soif du pouvoir!» [original en italique] Selon Adler, les vaincus de la guerre ont bien appris la leçon, «pour l'annoncer à leurs semblables: l'histoire de l'humanité pleine d'horreur et de chagrin n'a été jusqu'à présent rien d'autre qu'un enchaînement d'aspirations échouées au pouvoir». Alfred Adler parle de «l'idée la plus fondamentale de toutes les cultures» et voit en elle «le rejet définitif de la recherche du pouvoir

et de l'émergence définitive de l'esprit de solidarité en principe directeur».

Le capitalisme et son avidité déchaînée

L'extrait suivant des pensées d'Alfred Adler aurait tout aussi bien pu être formulé en 2018: «Comment peut-on expliquer que la soif du pouvoir d'un nombre si restreint de personnes ait trouvé tant de serviteurs et d'adeptes empressés? La seule réponse possible est qu'eux aussi avaient la soif de la domination en eux! Ils se trouvaient là où était le pouvoir suite à leur conviction intérieure, parce qu'eux aussi espéraient qu'avec l'accroissement de la violence de leurs maîtres, leur chance de gagner en pouvoir augmenterait. Les années de capitalisme, accompagnées de l'avidité déchaînée de soumettre autrui, ont attisé excessivement la rapacité dans l'âme humaine.»

Nous savons que les idées d'Adler ne sont pas généralisées après 1918. Bien au contraire, la politique de l'aspiration au pouvoir a continué, menant à diverses dictatures et à une nouvelle guerre mondiale, encore plus cruelle que la première. Après la Seconde Guerre mondiale, le monde a pris à nouveau du recul, mais de brève durée, également après la guerre froide en 1990. Pourtant, combien d'injustices ont été commises également pendant les 70 dernières années? Et où en sommes-nous aujourd'hui dans nos pays et dans les relations internationales?

Les principes de la Loi fondamentale et de l'humanité de l'être humain

En ce qui concerne l'Allemagne, les conditions sont misérables. On n'a guère envie d'énumérer tout ce qui va mal.

Mais il y en a encore autre chose qui s'oppose aux injustices. Ce sont les principes de la Loi fondamentale formulés en 1949 et ancrés dans la pensée du droit naturel: la reconnaissance et le respect de l'inviolabilité de la dignité humaine, des droits fondamentaux, des principes étatiques de la démocratie – aussi de la démocratie directe –, de l'Etat de droit, de l'Etat fédéral, de l'Etat social, de la séparation des pouvoirs, du respect des règles fondamentales du droit international, de l'anti-constitutionnalité et incrimination de tous les «actes

susceptibles de troubler la coexistence pacifique des peuples et accomplis dans cette intention, notamment en vue de préparer une guerre d'agression [...]». [cf. GG 26(1)] – Et c'est avant tout l'humanité de l'homme.

La politique allemande des dernières décennies a sapé et renversé un grand nombre de ces principes et a tenté de les éliminer – jusque dans la vie intérieure des gens.

N'est-ce pas grand temps de se rappeler des pensées comme celles formulées par Alfred Adler après la catastrophe de la Première Guerre mondiale, il y a près d'un siècle, pour y réfléchir avec soin et parler ouvertement de ce qui est véritablement important?

La semence requiert de la préparation

En Allemagne, il existe plus de 100 partis politiques et encore davantage de mouvements citoyens. Nul n'est en droit de juger de leurs très divers intérêts. Cependant, ne manque-t-il pas un regroupement indépendant de femmes et d'hommes mettant l'esprit de solidarité et de communauté au centre de leurs objectifs, un mouvement citoyen pour la raison et l'humanité? Un mouvement citoyen pour le maintien des principes de la Loi fondamentale? Car de très nombreux citoyens et citoyennes ne veulent plus rester sans réagir à observer comment la situation de notre pays se détériore continuellement. Nous voulons reconstruire le pays de manière positive en nous concentrant sur la solution des problèmes factuels – sans aucun intérêt de gagner du pouvoir.

Certains prétendent que les choses doivent continuer à se détériorer avant que les gens reprennent leurs esprits. Nous ne sommes pas de cet avis: chaque nouvelle victime est une victime de trop. Nous ne nous attendons pas à des résultats rapides, mais toute hésitation n'améliore rien, au contraire. Avant la moisson, il faut semer et cultiver le champ. Les premières préparations se font souvent déjà en hiver. Donc, pourquoi ne pas s'y mettre dès maintenant? ●

¹ Le texte cité se trouve dans: Adler, Alfred. «Psychotherapie und Erziehung. Ausgewählte Aufsätze. Band I: 1919–1929». Editeurs Heinz L. von Ansbach et Robert F. Antoch, Frankfurt a. M. 1982

«Protéger notre démocratie contre ...»

suite de la page 5

«solutions simples»! Les droits civils ou la souveraineté nationale doivent-ils maintenant être placés dans le cabinet historique des curiosités avec des phrases sur les droits de l'homme pouvant être interprétées à volonté? Apparemment, certains le veulent ainsi.

Les droits de l'homme et le changement climatique au service des globalisateurs

L'argumentation suivante est intéressante et éclairante. Dans la même interview, la vice-présidente écologiste du Bundestag Claudia Roth affirme: «Le changement climatique est devenu une cause d'exil. L'UE doit montrer la voie en tant que l'une des principales responsables de la crise climatique.» Et sa jeune collègue l'exprime en termes politiques: «Un passeport climatique serait utile – l'offre de la citoyenneté par les Etats contribuant fortement au changement climatique.»⁵ On dira bientôt, sur les traces d'un autre antidémocrate: «Je ne connais plus de citoyens, je connais uniquement des personnes».

C'est sérieux. On oublie complètement que les mouvements migratoires en direction de l'Europe ne sont pas des mouvements de fuite spontanés ou induits par le climat, mais – outre les activités guerrières de l'Occident – surtout le résultat d'une politique économique inhumaine des multimilliardaires⁶ et de leurs organisations non gouvernementales. Ces derniers guident les gens vers le nord et soutiennent le trek sur le plan logistique. Actuellement, ce projet destructeur de la souveraineté des pays doit être «légalisé» à l'aide du Pacte migratoire mondial⁷ pour contrôler notre marché du travail – un autre pas vers la dévaluation des législations nationales en faveur d'un contrôle mondial. Où se trouve la dignité humaine?

Doit-on vraiment rappeler que l'être humain est un individu, mais en même temps

un être social et culturel et, en outre, au XXI^e siècle également un être politique? Il fait toujours partie d'une culture particulière pouvant se développer et changer – mais certainement pas de force pour les besoins des acteurs économiques mondiaux, mais uniquement selon ses propres règles! Le débat et les mouvements migratoires actuels conduisent à la destruction des cultures – pas seulement chez nous, mais également là, où les gens sont déracinés. Cet enlèvement ou traite humaine est une nouvelle forme de colonialisme. Il prive les gens de leurs terres, au sens propre comme au figuré.

Bien sûr que l'adaptation d'une personne à d'autres cultures peut conduire à un enrichissement mutuel. Mais qu'est-ce que cette évidence humaine a à voir avec un programme politique cherchant à remplacer les nations démocratiques par une bureaucratie supranationale organisée de façon non démocratique pour créer une société multiculturelle unifiée, dans laquelle les habitants peuvent être transférés là, où les grands acteurs économiques aimeraient en tirer profit? Il s'agit d'idéologies guidées par des intérêts spécifiques, dans le but de faire disparaître les souverainetés démocratiques (encore) existantes en Europe sans offrir aux populations d'alternative valable.

D'ailleurs, la protection du climat s'avère être un argument utile dans ce contexte. Depuis une trentaine d'années, environ à l'époque où l'UE se transformait en un Etat supranational, l'effet de serre d'origine humaine fut inscrit à l'agenda politique. Depuis 20 ans, le parti correspondant s'avère être pro-atlantique et plus du tout pacifiste. Qui veut encore s'accrocher aux frontières alors que le réchauffement climatique mondial s'accroît et que la tâche première de l'humanité doit être de le réduire par tous les moyens?

Il n'est guère possible d'avoir des discussions factuelles à ce sujet; on nous dit qu'il est prouvé que l'homme est à l'origine de

l'augmentation de la température depuis le XIX^e siècle. J'en prends bonne note. Les indices concernant des corrélations étonnantes entre les fluctuations des températures et l'activité solaire depuis le début des observations des temps modernes jusqu'au XXI^e siècle⁸ ne sont, soi-disant, que des idées farfelues de nationalistes incorrigibles s'accrochant à leurs frontières par peur de tout ce qui est étranger (un dénigrement politique couramment utilisé!). Indépendamment de l'ampleur réelle de l'influence humaine sur le réchauffement, il s'agit là d'un excellent numéro de propagande pour le projet politique de la déconstruction des nations: le climat ne se soucie pas non plus des frontières!

Réflexions démocratiques

Il s'agit de maintenir la démocratie. La démocratie doit être organisée de manière nationale et fédéraliste, car ce sont nous, les citoyens, qui voulons déterminer notre vivre ensemble dans une culture et un espace communs. Nous souhaitons également la démocratie à toutes les autres cultures sur leurs territoires et adaptée à leur histoire. Il va de soi que nous aimons échanger des idées avec d'autres nations, d'autres cultures et d'autres peuples. Mais cela doit se faire sans renoncer à la souveraineté, donc à la liberté de l'autodétermination – ni chez nous, ni chez les autres. Nous devons surtout nous réjouir que l'histoire nous a laissés des institutions démocratiques que nous devons continuer à développer, à utiliser et remplir de vie.

De profondes réflexions sur l'impossibilité de la démocratie dans le capitalisme agissent comme un frein, malgré des explications astucieuses mais idéologiques. L'instrumentalisation pure et simple des droits de l'homme et du changement climatique sont des attaques ciblées contre notre Etat de droit démocratique.

Les nombreuses activités citoyennes rencontrées dans tout le pays nous donnent

cependant de l'espoir. Elles agissent de manière extra-parlementaire mais en utilisant de façon constructive et non violente toutes les possibilités démocratiques offertes par notre Loi fondamentale. Ne nous laissons pas induire en erreur par des mouvements migratoires contrôlés par les forces néolibérales, par une hystérie climatique exagérée et d'autres excès de propagande, ou par des affirmations gratuites qualifiant notre démocratie de «démocratie de façade trompeuse». Préservons et développons la démocratie que nous avons, par les arguments et les actes! ● (Traduction Horizons et débats)

¹ <https://zeitgeist-online.de/exklusivonline/nachdenkliches-und-schoengeistiges/1040-demokratie-braucht-nation.html>

² <https://www.i-daf.org/aktuelles/aktuelles-einzelansicht/archiv/2018/08/07/artikel/die-selbstermaechtigung-des-europaeischen-gerichtshofs-1.html>; <https://www.i-daf.org/aktuelles/aktuelles-einzelansicht/archiv/2018/07/03/artikel/die-selbstermaechtigung-des-europaeischen-gerichtshofs.html>; <https://www.i-daf.org/aktuelles/aktuelles-einzelansicht/archiv/2018/07/03/artikel/die-selbstermaechtigung-des-europaeischen-gerichtshofs.html>; <https://www.unzensuriert.at/content/0023067-EU-uebt-sich-voelliger-Intransparenz-Oeffentlichkeit-wird-ueber-Gesetze-nicht>

³ <https://swprs.org/die-propaganda-matrix/>

⁴ [https://www.rubikon.news/artikel/gezielte-zersetzung; Mausfeld, Rainer. Phänomene eines «Tiefen Staates» als Erscheinungsbild des autoritären Kapitalismus, in: Mies, Ulrich; Wernicke, Jens \(Hg.\). Fassadendemokratie und Tiefer Staat. Wien 2017; https://www.heise.de/tp/features/Wir-leben-in-einer-Zeit-der-Gegenaufklaerung-4178715.html?seite=all](https://www.rubikon.news/artikel/gezielte-zersetzung; Mausfeld, Rainer. Phänomene eines «Tiefen Staates» als Erscheinungsbild des autoritären Kapitalismus, in: Mies, Ulrich; Wernicke, Jens (Hg.). Fassadendemokratie und Tiefer Staat. Wien 2017; https://www.heise.de/tp/features/Wir-leben-in-einer-Zeit-der-Gegenaufklaerung-4178715.html?seite=all)

⁵ [Köln Stadt-Anzeiger du 9/11/18, p. 7](https://www.koelner-stadt-anzeiger.de/9/11/18,p.7)

⁶ Beck, Friederike. *Die geheime Migrationsagenda*. Rottenburg 2016

⁷ <http://norberthaering.de/de/27-german/news/996-migrationsabkommen>; <http://norberthaering.de/de/27-german/news/1049-migration-sabkommen-sargnagel>; <http://www.un.org/depts/german/migration/A.CONF.231.3.pdf>

⁸ <https://www.youtube.com/watch?v=wCnUUGiH5Y>

Le terrain pour l'accord-cadre avec l'UE est aplani

Un grand jeu de simulation

par Marianne Wüthrich, docteur en droit

Le 7 décembre, le Conseil fédéral a publié le projet de l'accord-cadre institutionnel avec Bruxelles – après environ quatre ans de négociations secrètes. Ce n'est certes pas un hasard, si cela se produit quelques jours seulement après le rejet par le peuple souverain de l'Initiative pour l'autodétermination. Car l'effort majeur pour faire couler cette initiative a été, pour ainsi dire, une répétition générale pour la mise en scène de l'accord-cadre en tant qu'étape – certes énorme, mais soi-disante inévitable – de la Suisse en direction de l'UE. La veille du vote, la presse quotidienne a écrit qu'«un non clair du peuple à l'Initiative pour l'autodétermination» pouvait être interprété «comme un engagement en faveur de l'Europe» («St. Galler Tagblatt» du 24 novembre). En clair: si la majorité de l'électorat pouvait être persuadée de renoncer à sa position de pouvoir suprême dans le système étatique suisse, peut-être qu'un flot continu de tromperies et de distorsions des faits pourrait la pousser vers un accord-cadre avec Bruxelles, démantelant encore davantage, petit à petit, la démocratie, l'indépendance et la souveraineté du pays jusqu'au point, où il n'en reste que des bribes...

La question de savoir si nous devons céder une grande partie de la souveraineté du pays et de nos droits politiques à Bruxelles devient une question de plus en plus urgente pour l'existence même du modèle suisse. Nous allons par la suite expliquer comment il a été possible d'en arriver là et comment la classe politique tente de faire passer l'accord-cadre en contournant le peuple. Pour la présentation des nombreux contenus contractuels, il nous faudra davantage de temps, sinon cela donne le tournis. Aujourd'hui, nous n'allons traiter que les principes fondamentaux de cet accord: la reprise du droit communautaire et le règlement des différends, ainsi que la question de savoir quels traités bilatéraux seraient soumis à l'accord-cadre.

Au printemps, le Conseil fédéral veut s'adresser à nouveau au public. D'ici là, nous citoyens ne devrions pas seulement prendre connaissance des contenus et des objectifs de cet accord, mais aussi nous occuper de la tâche urgente qui nous attend: que faire?

L'économie suisse est liée contractuellement à la CE/UE depuis 1972, avec un très efficace Accord de libre-échange pour les produits industriels (ALE) toujours en vigueur aujourd'hui et une centaine d'autres accords basés sur celui-ci. Cependant, un tel traité d'égal à égal ne satisfait plus la bureaucratie bruxelloise de plus en plus centralisatrice et autoritaire. Le grand jeu de simulation d'une intégration politique et juridique toujours plus étroite de la Suisse dans le complexe du pouvoir de Bruxelles a commencé en 1991 avec la demande d'adhésion à l'UE émise par le gouvernement. L'année suivante, il y eut, le 6 décembre 1992, le vote populaire sur l'adhésion à l'Espace économique européen (EEE) que le conseiller fédéral Adolf Ogi appela un «camp d'entraînement pour l'adhésion à l'UE». Etant donné que le peuple s'opposa à l'entrée dans l'EEE, la Berne fédérale opta pour la «voie bilatérale». En 2000, les Bilatérales I furent acceptées par le peuple. En 2004, suivirent les Bilatérales II, dont l'accord Schengen-Dublin, approuvé par le peuple lors du référendum du 5 juin 2005. En même temps, le Conseil fédéral a maintenu l'adhésion comme objectif stratégique jusqu'en 2005 – contre la volonté du peuple. Toutefois, le retrait de la demande d'adhésion n'eut pas lieu avant 2016, sous la contrainte des Chambres fédérales.

Bruxelles exige l'adaptation continue des accords bilatéraux au droit communautaire

Quelques années plus tard seulement, Bruxelles recommença à faire de la pression: l'exigence était de créer un «toit» pour les nombreux traités, une superstructure juridique uniforme correspondant au droit de l'UE. Les adeptes de l'UE de la Berne fédérale ont volontiers sauté dans ce train. Après la débâcle avec l'EEE, ils choisirent un nouveau nom pour la structure existante: «un accord-cadre institutionnel». Son but est de «consolider la voie bilatérale – donc l'accès

au marché intérieur de l'UE – lui donner un avenir et aider à la développer». Voilà la couverture soi-disant «bénigne» pour le projet du Conseil fédéral.¹ En réalité, cet accord institutionnel intégrerait la Suisse aussi fortement dans le développement de la juridiction de l'UE que sa souveraineté et nos droits populaires se réduiraient comme peau de chagrin.

Une grande partie du travail préparatoire est fait: avec beaucoup de propagande et de manipulation, les adeptes à l'UE ont – dans les domaines de la politique, de l'administration et de l'économie – récemment réussi – à faire accepter par le peuple, en 2017, une stratégie globale en matière d'énergie n'étant pas applicable sans accord sur l'électricité avec l'UE – comme nous l'avons appris par la suite de la conseillère fédérale Doris Leuthard.

– à contrecarrer en 2017/2018 trois initiatives populaires sur la sécurité et la souveraineté alimentaires et sur la production durable et saine de denrées alimentaires. Celles-ci auraient beaucoup facilité la limitation du libre-échange des produits agricoles.

– à ne pas véritablement appliquer l'article constitutionnel adopté par le peuple le 9 février 2014 concernant le contrôle indépendant de l'immigration, suite aux pressions constantes de la Commission européenne,

– à recouvrir l'Initiative pour l'autodétermination d'un tel tissu de mensonges que le 25 novembre dernier deux tiers des électeurs se sont privés eux-mêmes de leurs droits et de leur pouvoir.

«Consultations internes» au lieu d'une large discussion avec la population

Dès le début de la conférence de presse du 7 décembre, le Conseil fédéral a montré qu'il souhaitait éviter le plus longtemps possible un large débat public – de préférence, jusqu'à ce que le soi-disant point de non-retour soit atteint? D'une part, il ne soumet pas le projet d'accord-cadre à la procédure de consultation habituelle en Suisse, à laquelle tous les cantons, les partis et les associations, les groupes de citoyens intéressés et les citoyens individuels peuvent participer et dont tous les documents sont publiquement accessibles. Au lieu de cela, le Conseil fédéral a ouvert le 7 décembre «une procédure de consultation – non pas publique, mais que pour des milieux concernés», [se référant uniquement aux partis, aux cantons et aux partenaires sociaux]. Selon le Conseil fédéral, des divergences subsistent avec Bruxelles sur certains points importants, tels que les mesures d'accompagnement pour la protection salariale et la directive relative au droit des citoyens de l'Union (SRF News du 7 décembre).

Notons dans ce contexte qu'en démocratie directe, tous les électeurs appartiennent aux «milieux concernés», car, un jour ou l'autre, ils auront à voter sur l'adoption ou le rejet de l'accord-cadre. L'objectif de la «consultation interne» en cours n'est cependant pas d'unir nos forces et d'apporter une position plus combative envers Bruxelles, mais plutôt d'inculquer aux participants la ligne exigée par Bruxelles. Au printemps, le Conseil fédéral prévoit de communiquer les résultats de la consultation. (SRF News du 7 décembre).

Il faut espérer que les syndicats n'abandonneront pas leurs revendications de protection salariale. En raison de ses salaires élevés et de son faible taux de chômage, la Suisse doit faire face, depuis la conclusion de l'Accord sur la libre circulation des personnes (Bilatérales I), à un niveau exceptionnellement élevé d'immigration sur le marché du travail et de la couverture sociale par comparaison à d'autres pays. Il est également important que les participants à la consultation ne se fixent pas uniquement sur quelques points spécifiques – quoiqu'importants. Il est essentiel d'analyser soigneusement l'accord dans son ensemble et de faire découvrir notre système politique aux citoyens de nos pays limitrophes et des autres pays de l'UE.

Il est tout à fait anticonstitutionnel que le projet du texte de l'accord ne soit disponible qu'en français le jour de sa «divulgateion». Pour une durée indéterminée, les personnes de langue allemande et italienne doivent se

contenter d'un document du DFAE ne se limitant pas à un résumé du contenu de l'accord, mais qui est truffé de tentatives d'influence, sans distinguer les commentaires unilatéraux du contenu de l'accord.¹ Voilà une démarche inacceptable!

Point central de l'accord: reprise du droit et de la juridiction de l'UE

«Les mécanismes institutionnels (développement du droit, surveillance, interprétation et règlement des différends) constituent le véritable point central de l'accord.» (cf. art. 1)³ Dans son document «d'information», le Conseil fédéral fait l'éloge du résultat des négociations:

«En ce qui concerne le développement du droit, la Suisse décide de chaque adaptation dans le respect des procédures décisionnelles prévues par la Constitution – ce qui inclut la possibilité d'un référendum (pas de reprise automatique). La surveillance du respect des accords en Suisse est assurée par des instances suisses. Un tribunal arbitral, dans lequel siègent des juges nommés par la Suisse de manière paritaire, réglera les différends. La compétence de la CJUE est limitée à l'interprétation du droit de l'UE repris.»²

Il ne s'agit pas ici de présenter en détail l'ensemble des organigrammes sur le «Développement dynamique du droit» et sur la «Procédure de règlement des différends» rajoutés sous forme d'annexes par le Conseil fédéral.⁴ Cela peut être fait plus tard si nécessaire. Il s'agit simplement de clarifier la situation: l'impression créée par la Suisse de garder en mains les rênes lors de tous les processus, comme s'il n'y avait aucune réduction de la souveraineté du pays et des droits politiques des citoyens, est une véritable tactique de dissimulation.

Reprise du droit: préserver sa propre liberté de décision?

«Selon le projet d'accord institutionnel, la Suisse et l'UE s'engagent à intégrer les développements juridiques pertinents de l'UE dans les accords.»³

Le fait de déclarer la directive de l'UE sur les armes comme étant une «continuation du droit de Schengen» est un exemple de la manière du fonctionnement de l'accord-cadre. Lors du vote sur Schengen/Dublin, aucun électeur n'a eu l'idée que douze ans plus tard, sur la base de l'accord de Schengen, l'UE pourrait s'ingérer dans la réglementation concernant la possession d'armes dans les divers Etats membres de l'UE et en Suisse. Aujourd'hui, nous devrions être plus intelligents: personne ne peut prévoir à quels changements juridiques – et de quelle importance – l'UE nous confrontera dans cinq, douze ou vingt ans suite à un accord-cadre!

Plusieurs groupes ont lancé un référendum fédéral contre l'adoption de la directive 2017/853 de l'UE sur les armes; la période de récolte de signatures (50 000 signatures en 6 mois) échoit le 17 janvier 2019. Le vote populaire sur cette proposition aura lieu le 19 mai 2019.

Ce que nous pouvons déjà dire à l'heure actuelle: le lobby suisse en faveur de l'UE fera valoir tout son pouvoir dans la campagne précédant la votation. La centrale bruxelloise emploiera les grands moyens si le peuple décide de ne pas adopter la directive modifiée sur les armes, et tant le Conseil fédéral que le Parlement tenteront de corriger le tir face à Bruxelles. Nous avons suffisamment d'expérience dans ce domaine. Avec un accord-cadre, nous devrions mener une lutte encore beaucoup plus féroce et ininterrompue pour nos droits en matière de démocratie directe, et nous aurions un levier encore beaucoup plus court qu'actuellement.

La question de savoir si nous pourrions préserver tous nos droits populaires dépend aussi de nous citoyens: on ne peut guère s'attendre, ni des organes de l'UE, ni des politiciens et des médias des pays limitrophes, qu'ils comprennent à quel point le fait d'être des citoyens libres dans un système étatique de démocratie directe a de l'importance. D'autant plus qu'il y a même dans notre propre gouvernement et dans nos Chambres fédérales, des personnes se prononçant en faveur d'un accord-cadre

institutionnel avec l'UE, qui nous rendra, avec certitude, plus dépendants et moins libres...

Tribunal arbitral impartial?

Dans l'histoire de la Suisse, les médiateurs ont joué un rôle extrêmement important lors de négociations pour des litiges entre cantons désunis. Certains différends étaient féroces et furent même réglés par la force des armes. Le fait que les Confédérés aient pu maintenir leur cohésion pendant de longs siècles, même pendant les périodes difficiles de la Réforme, et qu'ils se soient finalement retrouvés pour former l'Etat fédéral en 1848, est dû en grande partie à un certain nombre de personnalités ayant réussi à jouer le rôle des médiateurs. Le plus célèbre d'entre eux fut Nicolas de Flue. Aujourd'hui encore, les arbitres sont généralement respectés de toutes parts, par exemple entre employeurs et syndicats et naturellement sur les terrains de sport.

Un tribunal arbitral pour régler les «différends» entre la Suisse et l'UE lorsque le Comité mixte compétent ne trouve pas de solution serait d'une nature totalement différente. C'est vrai qu'il devra être paritaire, c'est-à-dire formé d'un nombre égal de juges nommés par la Suisse et par l'UE. Mais le Conseil fédéral ne choisira guère un Martin Schubarth ou un Hansjörg Seiler (deux personnalités d'origines politiques différentes qui, en tant que juges fédéraux suisses, ont conservé leur indépendance de pensée), mais plutôt une Helen Keller. Elle est la (seule) juge suisse à la Cour européenne des droits de l'homme à Strasbourg, mais on peut pour le moins se demander si elle représente vraiment les intérêts de la Suisse. Par exemple, elle faisait, depuis plusieurs années, campagne dans les médias contre l'initiative sur l'autodétermination et mettait en garde contre les initiatives populaires qui avaient «un problème avec les valeurs fondamentales contenues dans notre Constitution». En outre, elle a prétendu à tort que les auteurs voulaient quitter la CEDH en donnant ainsi un signal dévastateur aux autres Etats.⁶ Nous aurions probablement à faire avec des arbitres suisses de cette nature.

Subordination de fait du tribunal arbitral à la CJUE

Le point culminant de la tromperie dans le document du Conseil fédéral est la présentation du rôle de la Cour de justice de l'Union européenne (CJUE): les comités mixtes et le tribunal arbitral appelés par la Suisse ou l'UE régleraient les différends de manière autonome. La CJUE ne serait consultée par le tribunal arbitral que si «le différend soulève une question concernant l'interprétation ou l'application du droit de l'UE [...]».⁷

Petite question à se poser: s'agit-il d'intégrer les développements juridiques de l'UE dans les accords bilatéraux entre la Suisse et l'UE, où s'agit-il d'autre chose que de «l'interprétation ou l'application du droit de l'UE»? En réalité, la CJUE serait toujours présente: le tribunal arbitral devrait «sur la base de l'interprétation de la CJUE» décider de la question en litige et «les parties sont liées par la sentence arbitrale [ou par l'interprétation de la CJUE]». Cette Cour suprême de l'UE, dont les décisions sont sans appel, est un véritable juge étranger. Quelle est donc la différence entre une décision arbitrale «fondée sur l'interprétation de la CJUE» et un jugement direct de la CJUE?

Cela nous rappelle fortement la «Cour de l'AELE», instituée par l'UE pour assurer l'application uniforme du droit de l'UE par les trois Etats de l'EEE que sont la Norvège, l'Islande et le Liechtenstein. La «Cour de l'AELE» a été décrite par son ancien président, Carl Baudenbacher, comme le «petit frère de la CJUE», car elle rend toutes ses décisions conformément à la jurisprudence de la CJUE.

D'ailleurs, il est de notoriété publique que même les Etats membres de l'UE n'obtiennent devant la CJUE pratiquement jamais raison contre la Commission européenne – lors d'un «litige» avec l'UE, on ne peut donc jamais parler de deux parties sur un pied d'égalité.

Si la Suisse ne reconnaissait pas le jugement (par exemple parce qu'il a été rejeté

Au-delà de la classe moyenne, la mondialisation menace aussi la liberté et la démocratie

par Eberhard Hamer*



Eberhard Hamer
(photo mad)

L'ordre de bataille politique commence à changer dans de nombreux médias. Jusqu'à récemment la «gauche» représentait le bon et la «droite» représentait le mauvais, donc la politique du socialisme et de la redistribution ciblait les traditionalistes et la classe moyenne possédante. Actuellement, cette opposition idéologique a été en grande partie dissoute, suite au rapprochement des partis bourgeois «de droite» et des partis socialistes de gauche tant en Allemagne que dans d'autres pays. En effet, il n'y a plus guère de différence idéologique entre le CDU de Mme Merkel et le SPD. Etre «de droite» est actuellement tant diffamé que nul n'ose se déclarer «de droite». Tous les partis affichent à peu près la même politique, même si c'est à degré variable.

Au cours des dernières années est apparue la nouvelle idéologie politique de la globalisation. C'est la «société» ouverte au monde, promue par les fondations Soros disséminées partout dans le monde, avec un budget de 34 milliards de dollars et favorisant les quatre fameuses libertés des mondialistes: la liberté de la circulation des capitaux, des biens, des services et de la main-d'œuvre.

Déjà au moment de la création de l'Union européenne au début des années 1990 c'était avant tout la création de la zone Euro en tant que zone de libre circulation des capitaux en Europe, ainsi que l'abolition des taxes douanières et des entraves commerciales, qui étaient envisagées. Au début du nouveau millénaire, la quasi-liberté des services fut ajoutée. Le dernier domaine à conquérir par les mondialistes est la liberté de la main-d'œuvre et des systèmes sociaux. Tous ceux qui s'y opposent, pour préserver l'Etat de droit souverain, démocratique et social, sont étiquetés par eux de «populistes».

L'Union européenne a toujours été un projet du syndicat financier atlantiste. Notamment M. Brzezinski, ancien conseiller de plusieurs présidents des Etats-Unis et très actif pendant de longues années, a toujours insisté sur le point que l'empire du dollar et la dominance mondiale américaine n'étaient garantis que

si les Etats-Unis dominaient également l'Europe. Pour cela, les Etats-Unis doivent avant tout maintenir l'Allemagne, en tant qu'Etat central de l'Europe, dans un statut de colonie, comme depuis la fin de la guerre. Il considérerait que les Etats-Unis pouvaient dominer plus facilement une union des pays européens, avec un polit-bureau centralisé, composé de commissaires nommés et non élus, que 27 Etats individuels. En outre, les Etats-Unis s'étaient chargés d'intégrer ces Etats dans l'OTAN, également dominée par eux.

L'UE a donc toujours été un projet des élites, jamais celui des citoyens. C'est pourquoi l'UE a été conçue dès le début comme structure étatique centralisée et anti-démocratique, destinée à dissoudre les nations. Ainsi, fut formulé le *Traité de Lisbonne* et c'est ce que défend la grande majorité des Atlantistes européens.

Ce projet des élites correspond à une Union européenne érigée en faveur du syndicat financier et des multinationales. Cela s'est avéré lors de la crise de l'euro, quand les citoyens européens ont dû «sauver» les banques en mal de spéculation, avec 600 milliards d'euros. On l'a vu aussi lorsque la Banque centrale européenne (BCE) a assumé la dette des nations de 2,6 milliards d'euros et également lors de l'augmentation de la dette TARGET d'un autre milliard d'euros et de la politique à taux zéro, qui a coûté 60 milliards d'euros aux seuls épargnants allemands.

La politique globalisée du syndicat financier mondial, dans le monde et en Europe, ne sert que lui-même, le grand capital et l'empire du dollar. Il ne sert pas les peuples, les citoyens, les électeurs, auxquels cette élite extorque les richesses sans aucune pudeur.

On avait «vendu» aux citoyens européens l'unification de l'Europe et l'euro comme «programme pour la paix». Cependant, en observant le conflit couvant depuis des décennies entre la Grèce et la Turquie, on réalise que même des pays contractuellement soumis à l'OTAN ne peuvent être empêchés de se faire la guerre.

Abstraction faite des réglementations centralistes débordantes, il n'y a que la libre circulation des biens et des services qui sont encore supportables pour la classe moyenne et pour les citoyens. La libre circulation des capitaux gérée par les banques du syndicat financier a créé la plus grande servitude de dettes étatiques de l'histoire et des quantités astronomiques de produits financiers pourris, comme par exemple les dérivés. Les médias, téléguidés par le syndicat financier mondial, ont su la dissimuler, ou alors la «vendre» comme de la solidarité «sans alternative», à l'instar du dit «sauvetage» de l'euro et de la Grèce.

En réalité, ces manipulations financières ont été effectuées au détriment des citoyens et de la classe moyenne – le plus souvent de manière peu manifeste, mais en tant qu'explosif pour l'avenir. Suite à l'augmentation effré-

née de la masse monétaire par les banques centrales, la classe moyenne, tout comme le reste de l'économie, vit une prospérité économique illusoire. Jamais la classe moyenne n'a été aussi nombreuse qu'à l'heure actuelle (47% de la population), jamais elle n'a prospéré autant qu'aujourd'hui. Cependant, elle n'a également jamais été exploitée de façon aussi éhontée qu'aujourd'hui à l'aide de taxes et les charges sociales pour subventionner les multinationales et les prestations sociales (plus de 60%). Jamais encore la classe moyenne a été tant manipulée politiquement qu'aujourd'hui: elle n'a pas seulement accepté politiquement sa propre exploitation suite aux taux zéro des intérêts, à la responsabilité de l'endettement de la zone Euro, au «sauvetage» de l'euro, aux paiements pour les banques en mal de spéculation et pour des pays surendettés, mais elle a en outre confirmé cette exploitation en donnant sa voix d'électeurs aux malfaiteurs.

Ce centre politique et social de la société qu'est la classe moyenne a traditionnellement été porteur des dites «vertus prussiennes», de la responsabilité individuelle et de la responsabilité solidaire pour le peuple tout entier. Cette classe moyenne n'a pas seulement donné naissance à la démocratie, mais également, il y a 150 ans, à l'idée nationale liée à la responsabilité commune pour la famille, les communautés, le peuple avec sa culture, sa langue et sa foi communes. C'était l'idée de base de toutes les structures démocratiques, donc la souveraineté et la responsabilité pour tout le peuple. Cette responsabilité a toujours été une caractéristique principale de la classe moyenne. Ainsi, c'était toujours la classe moyenne bourgeoise qui a lutté pour la démocratie et celle-ci n'est restée vivante que si cette classe moyenne bourgeoise est restée suffisamment forte pour la soutenir.

Il y a plus qu'un clivage entre la classe moyenne d'une part et la finance mondialiste et les multinationales d'autre part. C'est une véritable opposition: la classe moyenne est enracinée dans sa région, elle est nationale et étroitement liée à la population. Les entreprises familiales sont des entreprises de personnes travaillant avec des personnes pour des personnes.

Le capital, par contre, ne connaît ni patrie et ni loyauté. Pour des sociétés de capitaux, les collaborateurs sont finalement des facteurs de production.

Pour ces raisons, la lutte de la finance mondialiste et des multinationales en faveur de la globalisation est une lutte contre la souveraineté des peuples, contre leurs particularités, contre toutes les mentalités et institutions nationales limitant leur prétention au pouvoir global «libéré» de toutes règles.

On reconnaît facilement cette opposition en comparant l'Angleterre et la Suisse. En Angleterre – dans la City de Londres exonérée d'impôts –, le capital international règne

au niveau économique, social et politique. En Suisse par contre, les citoyens ont su conserver des droits de codécision et participation dans un système de démocratie directe. L'Angleterre est gouvernée et exploitée selon la volonté de la haute finance, en Suisse par contre, la volonté du citoyen est l'instance suprême, située au-dessus du capital.

L'Angleterre possède un système capitaliste-mondialiste, la Suisse un système de démocratie directe.

En Allemagne et en Europe, nous sommes également pris dans cette lutte. Le rêve pieux d'une véritable démocratie dont nous rêvions après la guerre, a de plus en plus disparu. Nous sommes gouvernés de manière toujours plus centralisée, contrôlés, gérés, déresponsabilisés. Le fait que les contestataires de cette perte de véritable démocratie soient aujourd'hui catalogués de «populistes» et donc discrédités montre que les courants dominants des médias et de l'opinion publique sont déjà programmés de manière antidémocratique.

Prenons l'exemple de M. Macron: lorsque les partis traditionnels en France ont été menacés de perdre face au mouvement national Le Pen, la haute finance anglo-saxonne a, en soutenant les médias et la politique avec des milliards, hissé au pouvoir un de ses employés de Goldman Sachs pour en faire le nouveau sauveur de la France en achetant ainsi la responsabilité politique. Il a donc rapidement servi la haute finance internationale avec des cadeaux fiscaux. Le plan pour lequel il a été installé est d'assainir les banques françaises endettées de la haute finance avec de l'argent européen en transférant la souveraineté financière de tous les pays de la zone euro à un bureau central de l'UE et à un ministre des finances de l'UE, donc d'introduire pratiquement une dictature financière européenne au lieu de la souveraineté financière décentralisée.

La centralisation de la souveraineté financière des pays vers l'UE signifierait que les dettes des banques spéculatives et des Etats en faillite pourraient être compensées par les actifs de l'Allemagne – au grand avantage des banques spéculatives de la haute finance et des pays surendettés du sud de l'Europe, mais au détriment de l'Allemagne, de son économie et des contribuables. Toutefois, les gagnants ne sont pas seulement les Etats débiteurs et les banques soulagés de leurs charges, mais surtout la haute finance dans son ensemble, qui, avec une nouvelle orgie de la dette basée sur l'évolution de la dette totale de l'UE, gagne à nouveau 10 ans pour poursuivre son système de servitude par l'endettement en Europe.

Ainsi, le capital mondial achète le pouvoir en Europe et dans le monde, façonnant la politique financière à son avantage et au détriment des nations, de la démocratie et de la classe moyenne laborieuse, qui doit finalement payer pour les avantages financiers et fiscaux de la haute finance internationale. •

(Traduction Horizons et débats)

«Le terrain pour l'accord-cadre ...»

suiet de la page 7

par le peuple lors d'un référendum), l'autre partie pourrait prendre des mesures dites «compensatoires» (*sanctions*). Nous avons déjà une certaine expérience avec les sanctions contraires aux accords et au droit international de l'UE.

Quels accords bilatéraux seraient soumis à l'accord institutionnel?

Selon l'article 2 de l'accord institutionnel, il s'agirait des «cinq accords d'accès aux marchés existants». Ce sont donc les Accords bilatéraux I: sur la libre circulation des personnes, sur les transports terrestres, sur les transports aériens, sur les obstacles techniques au commerce/AMR et sur l'agriculture, ainsi que les futurs accords d'accès au marché (par exemple, l'accord sur l'électricité actuellement en négociation).⁸ Pour le moment, nous n'allons faire que deux observations: primo, selon la volonté du peuple (art. 121a de la Constitution fédérale), la libre circulation des personnes doit être contrôlée de manière indépendante, ce qui, comme on le sait, n'a pas été mis en vigueur. Au contraire, l'UE sou-

haite restreindre fortement les mesures d'accompagnement fonctionnant relativement bien (contrôles fréquents des contrats et conditions de travail, entraves aux activités des prestataires de services fictifs par une période d'enregistrement de huit jours). Reste à savoir si la Directive relative au droit des citoyens de l'Union sera également imposée à la Suisse; nous y reviendrons ultérieurement. Secundo, on ne sait toujours pas dans quelle mesure l'accord sur les transports terrestres va être un accord d'accès au marché pour la Suisse: en réalité, il s'agit d'un accord de transit pour les camions en provenance de l'UE n'apportant à la Suisse que des avalanches de camions et de l'air de mauvaise qualité. Que peut bien vouloir changer l'UE dans ce domaine? (Les interdictions de circuler la nuit et le dimanche ainsi que les véhicules de 40 tonnes maximum sont reconnues dans l'accord-cadre). Ce n'est qu'un élément de réflexion.

Selon le Conseil fédéral, les accords sur les marchés publics et le libre-échange (ALE) de 1972 ne sont pas soumis à l'accord institutionnel. Mais l'UE veut également les y soumettre. Ce ne serait pas une petite affaire: selon un tout nouveau rapport du DFAE, l'ALE crée depuis des décennies

une zone de libre-échange entre la Suisse et l'UE pour les produits industriels et est «de grande importance pour l'économie suisse».⁹ De nombreux autres traités sont fondés sur l'ALE. Il semble que Berne et Bruxelles aient convenu de ne mettre ce morceau sur la table de négociation qu'une fois l'accord institutionnel sera sous toit. En avançant par étapes, ils veulent faire d'abord préparer une «déclaration d'intention politique» selon laquelle ils désirent entamer des négociations sur la «modernisation» de ces deux accords. Ces importants contrats doivent donc déjà être pris en compte aujourd'hui.

Il est urgent de lancer un large et honnête débat!

Avant même d'avoir analysé tous les détails contenus dans ce projet d'accord institutionnel, il est clair que ce concept a beaucoup en commun avec l'adhésion à l'EEE. Malgré toutes les tentatives d'embellissement et les formules euphémiques, nous ferions bien de lire très attentivement cet accord – devant rapidement être disponible dans toutes les langues nationales – et d'en discuter largement. Nous citoyens sommes invités à examiner soigneusement tout engagement vers

une intégration plus étroite dans l'Union européenne centralisée. L'UE, pour sa part, ferait bien d'abandonner ses projets de centralisation effrénée et de commencer à former une «Europe des patries» – dans le sens d'un véritable processus de cohésion, en toute liberté, sans contrainte, ni pression. •

¹ Département fédéral des Affaires étrangères DFAE, Direction des affaires européennes DAE. 7 décembre 2018. «Accord institutionnel Suisse-UE: l'essentiel en bref», p. 1 (cité: «L'essentiel en bref»)

² «L'essentiel en bref», p. 1

³ «L'essentiel en bref», p. 2

⁴ «L'essentiel en bref», annexe I: Développement dynamique du droit; annexe II: Procédure de règlement des différends dans un cas d'application

⁵ «Versuchen Sie mal «fremde Richter» auf Englisch zu übersetzen».

Interview avec Helen Keller. *Tages-Anzeiger* du 29/6/15. Interview: Felix Schindler

⁶ «SVP-Initiative müsste ungültig sein». *Blick* du 7/10/18. Interview: Reza Rafi

⁷ «L'essentiel en bref», p. 2

⁸ «L'essentiel en bref», p. 2

⁹ Département fédéral des Affaires étrangères DFAE, Direction des affaires européennes DAE. Les principaux accords bilatéraux Suisse-UE, novembre 2018. https://www.eda.admin.ch/dam/dea/fr/documents/folien/Folien-Abkommen_fr.pdf

Droit à l'autodétermination, souveraineté, Traité de Lisbonne

par Alfred de Zayas, Geneva School of Diplomacy*

«Le droit d'avoir sa propre patrie n'est pas seulement le plus fondamental des droits humains collectifs, mais il conditionne l'accès à de nombreux droits humains individuels.»

Prof. Otto Kimminich,
Das Recht auf die Heimat, 1989, p. 201

«Il existe un droit à la patrie, et c'est un droit humain.»

Prof. Robert Redlob, Académie de droit internationale, La Haye, 1931



Alfred de Zayas
(photo mad)

Mesdames,
Messieurs,
La démocratie signifie la souveraineté du peuple. Pour y parvenir, il faut qu'il y ait, entre autres choses, l'éducation, l'information globale, une véritable couverture médiatique, la liberté d'opinion.

La souveraineté populaire se fonde sur l'histoire, l'identité, la culture, la langue, le pays natal. Elle s'exprime sous la forme de consultations populaires, d'initiatives populaires, de référendums et d'élections.

La démocratie, c'est la libre détermination du peuple

Le sens de la démocratie, c'est justement l'autodétermination libre d'un peuple sur son statut en tant qu'entité sociale indépendante, fédérative, associative, et cela signifie aussi le libre choix en matière de gouvernement et d'ordre social dont le peuple veut lui-même se doter.

La démocratie est dynamique et se doit d'être vécue et exercée chaque jour. Elle ne se produit pas d'un seul coup, comme un «Big Bang». L'autodétermination n'est pas non plus un fait d'exception, mais doit être mise en pratique de façon consciente et demeurer flexible afin que les hommes et les femmes puissent se représenter eux-mêmes leur avenir, afin qu'ils disposent véritablement de choix, afin que les politiciens œuvrent en toute transparence et puissent rendre des comptes.

La libre autodétermination vaut évidemment pour la génération qui en exerce le droit, mais ne limite cependant pas le droit démocratique de futures générations à en modifier le modèle et à se déterminer autrement. Dans les faits, le droit à l'autodétermination est si essentiel dans ses dimensions individuelles et collectives – tout comme le droit à la vie – qu'on ne peut en faire abstraction, car il fait partie de l'ontologie de l'individu.

L'avenir s'édifie sur l'origine, le pays natal, l'identité, la culture et la continuité. L'individu libre façonne son propre avenir dans le respect mutuel et dans la solidarité envers autrui. Ce n'est ni un lieu commun ni du «populisme», mais la dignité humaine.

L'Europe a connu de nombreuses formes de totalitarisme, y compris le totalitarisme qui se présente comme «démocratique». La démocratie s'est ainsi retrouvée corrompue au travers de pseudo-faits, d'une pseudo-histoire, d'un pseudo-droit et d'une pseudo-diplomatie. C'est pourquoi, nous devons nous souvenir de l'essentiel et dire avec Emmanuel Kant: Sapere aude! [Aie le courage de savoir!]. Nous devons avoir le courage de mettre en pratique nos convictions, de démontrer ce courage quotidiennement, de nous engager pour un débat ouvert et pour la construction des institutions démocratiques, pour la liberté d'information et la liberté d'opinion, pour un débat ouvert sans a priori. Il ne s'agit pas seulement là de la question du droit et des lois, mais au contraire d'un problème d'éthique, d'une obligation, de valeurs comme la bienséance, l'honneur, l'esprit de justice, l'amour de la vérité et de l'authenticité.

«Le sens de la démocratie, c'est justement l'autodétermination libre d'un peuple sur son statut en tant qu'entité sociale indépendante, fédérative, associative, et cela signifie aussi le libre choix en matière de gouvernement et d'ordre social dont le peuple veut lui-même se doter.»

Nous devons à présent considérer le droit à l'autodétermination des peuples non seulement dans la perspective historique des 14 points de Woodrow Wilson, ses idées sur l'autonomie et la sécession. En principe le droit à l'autodétermination des peuples trouve déjà son origine dans le droit naturel, dans la pensée des philosophes grecs et romains, dans les traités de Cicéron et Sénèque, au XVI^e siècle dans les écrits de Francisco de Vitoria, au XVII^e siècle dans ceux d'Hugo Grotius et de John Locke et au XVIII^e siècle, de Jean-Jacques Rousseau.

Ce qui importe pour nous au XXI^e siècle, c'est la conviction que la souveraineté populaire et l'autodétermination sont inséparables de l'éthique. Nous devons interioriser les droits de l'homme que nous avons inscrits dans les pactes des Nations-Unies, dans la Convention européenne des droits de l'homme et dans plusieurs autres traités et résolutions, afin que nous puissions les exiger des gouvernements et des institutions, afin que la Commission européenne et le Parlement européen promeuvent réellement les droits humains – y compris le droit à l'autodétermination des peuples et le droit du sol – et ne les reconnaissent pas seulement du bout des lèvres.

Démophobie – la mentalité antidémocratique de Bruxelles

Selon le Traité de Maastricht (février 1992) de l'Union européenne, l'UE professe les principes de liberté, de démocratie, des droits de l'homme et des libertés fondamentales ainsi que l'Etat de droit. De plus, l'Union européenne, selon l'article 2 du Traité de Lisbonne de 2009, doit encourager activement ces valeurs. Bien au contraire, nous observons une menace grandissante au travers d'une mentalité antidémocratique qui se répand à Bruxelles, par sa démophobie – la peur du peuple et des consultations populaires – par l'hybris bien connu des bureaucrates qui ne sont en aucune façon démocrates. Cette mentalité totalitaire remet en question la souveraineté des Etats-membres.

Les traités de Versailles et de Saint-Germain-en-Laye

Revenons un instant sur l'armistice du 11 novembre 1918, sur les pourparlers à Paris en 1919, sur le Traité de Versailles, le Traité de Saint-Germain-en-Laye et celui du Trianon, et sur le mépris du droit à l'autodétermination au travers du diktat des Etats victorieux.

Le droit à l'autodétermination des 3,5 millions d'austro-allemands de Bohême, de Moravie, de Silésie et de Slovaquie, leur droit de vivre à l'intérieur des frontières allemandes ou autrichiennes leur a été refusé et ils sont ainsi devenus de force citoyens de la Tchécoslovaquie, sans possibilité d'un plébiscite. Il en a été de même avec les 200 000 Autrichiens du Tyrol du Sud, contraints de vivre sous domination italienne, et ce malgré le point 9 des 14 points Wilson, qui prévoyait:

«A readjustment of the frontiers of Italy should be effected along clearly recognizable lines of nationality.» (Joint session of Congress on January 8, 1918) [Un réajustement des frontières italiennes devrait être effectué selon des limites clairement déterminées de nationalité.]

Comme on le sait la démarcation des frontières avec la Pologne avait laissé, à l'intérieur des

frontières du tout nouvel Etat polonais deux millions d'Allemands, également considérés comme une minorité en principe indésirable et discriminée. Certes, il y avait un traité de protection des minorités de la Société des Nations (SDN) qui engageait l'Allemagne, l'Autriche, la Pologne, la Tchécoslovaquie et l'Italie. Mais on trouve encore dans les archives de la Société des Nations à Genève des milliers de pétitions prouvant que la protection des minorités ne fonctionnait pas vraiment. Ma conviction, en tant qu'historien et expert en droit international, est qu'à Versailles et Saint-Germain-en-Laye la discrimination systématique des minorités n'a certes pas été l'unique raison du déclenchement de la Seconde Guerre mondiale, mais il y a sûrement considérablement contribué – en même temps que les facteurs géopolitiques et économiques. Permettez-moi maintenant de l'expliquer:

Il est connu que le droit à l'autodétermination des peuples inclut non seulement les droits à l'autonomie et à la sécession, mais encore le droit à se fédérer, si les peuples le désirent.

L'article 80 du Traité de Versailles indiquait:

«L'Allemagne reconnaît et respectera strictement l'indépendance de l'Autriche [...].»

L'article 88 du Traité de Saint-Germain-en-Laye indiquait:

«L'indépendance de l'Autriche est inaliénable [...]. En conséquence, l'Autriche s'engage à s'abstenir [...] de tout acte de nature à compromettre son indépendance, directement ou indirectement [...].»

N'aurait-il pas été plus en accord avec les 14 points Wilson de donner aux Allemands et aux Autrichiens l'occasion d'organiser des référendums, et dans le cas d'une majorité populaire en sa faveur, de fêter la fédération des deux peuples? Les puissances victorieuses ne le désiraient justement pas, car il s'agissait d'affaiblir l'Allemagne et l'Autriche et de les exclure en tant que concurrents économiques.

Le droit à l'autodétermination ignoré par les vainqueurs

La veille de la signature du Traité de Saint-Germain-en-Laye, l'Assemblée nationale autrichienne a publié le communiqué suivant: «L'Assemblée nationale [...] élève une protestation publique et solennelle contre ce que le Traité de paix de Saint-Germain-en-Laye, sous prétexte de protéger l'indépendance de l'Autriche germanique, dénie au peuple austro-allemand son droit à l'autodétermination [...]. L'Assemblée nationale exprime l'espoir que, dès que la paix aura surmonté l'esprit d'hostilité nationale et de discrimination provoqué par la guerre, la Société des Nations ne refusera pas plus avant au peuple allemand le droit à l'unité et la liberté de la nation qu'il accorde à tous les autres peuples.»

Dix ans plus tard, lors de la crise économique mondiale, les gouvernements allemands et autrichiens décidèrent une union douanière, certes une chose légitime et une expression du droit à l'autodétermination des Allemands et des Autrichiens. Même Winston Churchill le pensait, saluant ce projet comme une possibilité pour le gouvernement démocratique de Weimar d'Heinrich Brüning d'améliorer sa base sur le plan de la politique intérieure. En revanche, le Foreign Office exprima des doutes

à ce sujet, parce qu'il semblait que cela aggraverait les tensions en Europe, et la France et la Tchécoslovaquie se montrèrent totalement intransigeantes. Cependant l'Angleterre ne mit pas en doute la légitimité politico-juridique de l'union douanière.

C'est sur la base des articles précités des Traités de Versailles et de Saint-Germain-en-Laye que le ministre français Pierre Laval mena l'Union douanière austro-allemande à l'échec, ce qui affaiblit considérablement le gouvernement démocratique d'Heinrich Brüning et le conduisit finalement à sa chute en mai 1932. A peine huit mois plus tard, Adolf Hitler prit le pouvoir.

Les clauses léonines des Traités de Versailles et de Saint-Germain-en-Laye ont également conduit aux tensions aboutissant à la Seconde Guerre mondiale. Par exemple, la question des Sudètes. La commission d'experts américains réunie à Paris sous la direction d'Archibald Cary Coolidge, professeur à Harvard, attira l'attention, dans un rapport du 10 mars 1919 lors des négociations de paix, sur ce que les Allemands pouvaient devenir «inassimilables» et mettait en garde contre le fait de les assujettir à la domination étrangère:

«Si l'on accordait aux Tchécoslovaques tous les territoires qu'ils réclament, ce serait non seulement une injustice à l'égard de millions de gens qui ne veulent pas être soumis à la domination tchèque, mais ce serait également dangereux et peut-être même fatal pour l'avenir de ce nouvel Etat [...].» C'est pourquoi Coolidge proposa d'attribuer une partie de cette région à l'Allemagne et une partie à l'Autriche.

Lors de manifestations pacifiques pour le droit à l'autodétermination organisées un peu partout en Tchécoslovaquie par les Allemands de Bohême et de Moravie, il y eut 54 morts. Le professeur Coolidge écrivit alors:

«Le sang ayant coulé le 4 mars, lorsque dans plusieurs villes les soldats tchèques ont tiré sur la minorité allemande, a été versé d'une façon qui ne pourra que difficilement être pardonnée [...].»

Théorie et pratique du droit à l'autodétermination

Permettez-moi à présent d'en venir à la théorie et à la pratique du droit à l'autodétermination. C'était là le sujet de mon rapport d'octobre 2014 à l'Assemblée générale des Nations-Unies, dans lequel j'ai formulé des critères clairs pour son exercice (UN Doc. A/69/272).

Comme nous le savons, le droit international est dynamique. Nous observons le développement progressif du droit à l'autodétermination, c'est-à-dire des idéaux premiers de Woodrow Wilson jusqu'à la Déclaration d'indépendance estonienne de 1918, des recommandations de la Société des Nations, des accords de protection des minorités, de l'article 3 de la Charte de l'Atlantique de 1941, de l'article 1(2) de la Charte des Nations Unies, des chapitres XI et XII de la Charte, de la Résolution 1514 de l'Assemblée générale sur la décolonisation (1960), du processus de décolonisation en Afrique et en Asie, de la guerre perdue de l'autodétermination des Igbo pour l'indépendance de Biafra 1967–1970, des Résolutions 2625 (1970) et 3314 (1974) de l'Assemblée générale, de la Déclaration d'indépendance du Bangladesh de 1971 et de la guerre indo-pakistanaise, de l'avis consultatif de la Cour internationale de justice sur le Sahara occidental de 1975, de la mise en œuvre du Pacte international sur les droits civils et politiques ainsi que du Pacte international sur les droits économiques, sociaux et culturels en 1976 (dont l'article commun n° 1 codifiant le droit à l'autodétermination des peuples), de la Déclaration de Vienne de 1993, du référendum d'autodétermination du Québec de 1995, du référendum d'indépendance et de la sécession du Haut-Karabagh de 1988 et des guerres de 1992 à 1994 contre l'Azerbaïdjan (y compris la médiation de l'OSCE), de la dissolution de l'Union soviétique en 15 républiques, des guerres de 1991–1992 et des déclarations unilatérales d'indépendance de l'Abkhazie et de l'Ossétie du Sud, des déclarations unilatérales d'indépendance des régions sépara-

Suite page 10

* Le Pr Alfred de Zayas a été de 2012 à 2018 Rapporteur spécial des Nations Unies pour la promotion d'un ordre international démocratique équitable. Il a présenté le texte reproduit ici lors du congrès de la fondation Desiderius Erasmus à Berlin le 10 novembre 2018. Le thème du congrès était: «Un siècle après la première guerre mondiale: l'ordre européen pour la paix depuis 1918 et le droit à l'autodétermination des peuples».

«En réalité, beaucoup trop de guerres ont éclaté suite à des violations du droit à l'autodétermination des peuples. C'est pourquoi on doit considérer la réalisation du droit à l'autodétermination comme un facteur de promotion ou de maintien de la paix. Elle agit comme une stratégie préventive afin d'éviter les conflits armés.»

«Droit à l'autodétermination, ...»

suite de la page 9

tistes de la Yougoslavie et des guerres qui s'en sont suivies, de la séparation à l'amiable des Républiques slovaques et tchèques en 1993, du référendum érythréen de 1993, du bombardement de la Serbie par l'OTAN de 1999 et du démantèlement de son intégrité territoriale, du référendum d'indépendance du Timor oriental de 1999, de la guerre d'indépendance perdue par les Tamouls du Sri Lanka dans les années 1983-2009, de la déclaration unilatérale d'indépendance du Kosovo de 2008 et l'avis de la Cour de justice internationale de 2010, du référendum au Sud-Soudan de 2011, du référendum sur la Crimée de 2014 et de sa réintégration en Russie, de la séparation de facto des régions autour de Donetsk et Lougansk en Ukraine en 2014, du référendum écossais de 2014, du référendum au Kurdistan de 2017, du vote en Catalogne en 2017 et en Nouvelle-Calédonie en 2018 etc.

Il y a naturellement diverses possibilités d'exercer le droit à l'autodétermination. L'autodétermination interne peut être exercée sous forme d'autonomie ou de fédéralisme. L'autodétermination extérieure s'exerce par la sécession ou par l'union avec un autre Etat.

En 2010, selon l'expertise juridique de la Cour de justice internationale au sujet du Kosovo, une déclaration unilatérale d'indépendance ne va pas contre le droit international.

L'un des points qui est sans doute parmi les plus importants dans l'Advisory Opinion de la Cour de justice internationale s'articule autour du principe de l'«intégrité territoriale», qui ne met justement aucun obstacle au droit à l'autodétermination ou à la sécession, car partout où le principe de l'intégrité territoriale est fixé en droit international – que ce soit dans l'article 2(4) de la Charte des Nations Unies, dans la Résolution 2625 de l'Assemblée générale, dans l'Accord d'Helsinki de 1975 etc. –, il traite de la protection de l'intégrité territoriale d'un Etat face au recours à la force extérieure ou de l'interdiction d'envahir ou d'occuper le territoire d'un autre Etat.

En aucun cas, il n'est possible d'utiliser ce principe à l'intérieur d'un pays contre son propre peuple. En aucun cas le principe de l'intégrité territoriale ne peut contrer la plus haute valeur, c'est-à-dire le droit à l'autodétermination des peuples. Comme l'a énoncé la Cour internationale de justice: «The scope of the principle of territorial integrity is confined to the sphere of relations between States.» (Paragraphe 80) [Le domaine d'application du principe d'intégrité territoriale se limite aux relations entre Etats].

La sécession du Kosovo d'avec la Serbie a certes créé en droit international un précédent important ne pouvant être ignoré, car le droit international est par définition universel et ne peut donc être appliqué de façon sélective. Le Kosovo est aujourd'hui un Etat de facto, même en n'étant pas encore membre des Nations-Unies.

Alors que la reconnaissance internationale des Etats n'est que déclarative et qu'elle n'est en rien une caractéristique déterminante sur le plan étatique, il est dans l'intérêt de la communauté internationale d'intégrer le plus rapidement possible au sein des Nations Unies les Etats de-facto afin de leur offrir ainsi la possibilité de ratifier les accords des Nations Unies, notamment les traités relatifs aux droits de l'homme. Tôt ou tard le Kosovo deviendra membre des Nations Unies – mais seulement si les cinq membres permanents du Conseil de Sécurité le veulent, probablement en *quid pro quo* [donnant-donnant]. Ainsi l'Abkhazie, l'Ossétie, Nagorny Karabakh pourraient devenir membres des Nations Unies ou pourraient se fédérer avec d'autres Etats existants, comme, par exemple, la Crimée a été fédérée à la Russie.

Autodétermination – droit international impératif

Le droit à l'autodétermination est hiérarchiquement considéré comme un droit international impératif (*jus cogens*). Mais la mise en œuvre de ce droit n'est pas toujours facile. Comme on le dit en anglais: ce n'est pas *self-executing*.

Le droit à l'autodétermination a souvent été nié, et continue à l'être, en toute impunité, tout comme l'interdiction (*jus cogens*) de l'utilisation de la violence – selon l'article 2(4) de la Charte des Nations Unies –, dont

«En ce qui concerne l'Union européenne, l'idée originelle d'une coopération économique entre les Etats européens, l'abolition des droits de douane, etc. sont bien entendu très positifs pour le commerce et peuvent contribuer au bien public. Mais cette coopération ne doit pas se faire aux dépens des Etats les plus pauvres, pas plus qu'au détriment des droits sociaux, de la culture et de l'identité des peuples d'Europe.»

les violations sont également demeurées bien trop souvent impunies, comme dans le cas du bombardement illégal de l'ex-Yougoslavie en 1999 ou de l'invasion et du bombardement de l'Irak en 2003, que le secrétaire général des Nations-Unies Kofi Annan a clairement condamné comme une «guerre illégale». La violation du droit à l'autodétermination ou celle de l'interdiction du recours à la force ne perturbe pas la validité des normes du droit international. Cela met seulement en évidence une fois de plus le manque de mécanismes contraignants dans le système de Nations-Unies, ainsi que le fait que des crimes de guerre et des crimes contre l'humanité restent souvent impunis.

Trop de guerres à cause du non-respect de l'autodétermination

L'intégrité territoriale est un principe central du droit international et des relations internationales, et elle est avant tout essentielle quand elle renforce la paix et la stabilité de la communauté internationale. Il en va de même pour le droit à l'autodétermination des peuples. En réalité, beaucoup trop de guerres ont éclaté suite à des violations du droit à l'autodétermination des peuples. C'est pourquoi on doit considérer la réalisation du droit à l'autodétermination comme un facteur de promotion ou de maintien de la paix. Elle agit comme une stratégie préventive afin d'éviter les conflits armés.

La meilleure façon de savoir si un groupe de la population désire l'autonomie ou l'indépendance est de mettre en place un référendum. Les Nations Unies l'ont fait et ont organisé ce genre de référendums en Ethiopie/Erythrée, dans le Timor oriental et au Sud-Soudan, mais seulement après que des dizaines de milliers de personnes soient mortes à la guerre. Il aurait mieux valu s'en préoccuper à temps et organiser des consultations populaires, avec toutes les garanties et les mesures de surveillance nécessaires.

A l'avenir, les Nations Unies, l'Union européenne, l'Organisation des Etats américains, l'Union africaine, l'OSCE et d'autres organisations internationales devraient développer des mécanismes d'«alerte précoce» et offrir leur médiation et leurs bons offices pour résoudre des conflits liés à l'autodétermination, avant que ceux-ci ne dégénèrent en confrontations armées.

Le droit à l'autodétermination est aussi valable après la décolonisation

Avec la décolonisation, le droit à l'autodétermination des peuples n'a pas été acté. Aujourd'hui, ce droit est plus vivant et plus nécessaire que jamais.

Permettez-moi à présent de revenir brièvement sur le Pacte des Nations-Unies relatif aux droits civils et politiques. Dans l'article I, alinéa 1 on lit:

«Tous les peuples ont le droit de disposer d'eux-mêmes. En vertu de ce droit, ils déterminent librement leur statut politique et assurent librement leur développement économique, social et culturel.»

Cela signifie que les entités juridiques sont justement les peuples – c'est-à-dire tous les peuples, et pas seulement les anciens peuples coloniaux. L'interprétation de l'article d'après la Convention de Vienne sur le droit des traités ne permet aucune autre interprétation.

L'alinéa 3 indique:

«L'ontologie de l'Etat est cependant de se préoccuper du bien public, de créer des lois sur la protection des citoyens, sur la protection de l'environnement et de mettre en œuvre des sanctions, si des investisseurs ou des multinationales vont à l'encontre de ces prescriptions.»

«Les Etats parties au présent Pacte, [...] sont tenus de faciliter la réalisation du droit des peuples à disposer d'eux-mêmes, et de respecter ce droit, conformément aux dispositions de la Charte des Nations Unies.»

Cela signifie que tous les Etats membres doivent adopter les mesures positives relatives à la mise en place du droit à l'autodétermination. Il ne s'agit pas seulement de n'y mettre aucun obstacle, mais encore de promouvoir sa réalisation.

Même quand le droit n'est pas seulement considéré comme «*hard law*», mais aussi comme *jus cogens*, nous observons très souvent à quel point le droit à l'autodétermination est appliqué de façon arbitraire et sélective – un genre de droit international «à la carte». Ainsi les Slovénes, les Croates, les Kosovars ont obtenu leur indépendance de la Yougoslavie. Mais les Serbes de Krajina, de la Republika Srpska, de Mitrovica-Nord, de Leposavic, de Zvečan et de Zubin Potok n'ont pas obtenu leur union avec la Serbie.

D'année en année, le secrétaire général des Nations Unies présente lors de l'Assemblée générale un rapport sur l'application du droit à l'autodétermination. Depuis plusieurs années, il n'y a pas grand-chose à rapporter.

Cette thématique et toutefois toujours d'actualité et de nombreuses organisations non-gouvernementales telles les *Unrepresented Nations and Peoples Organization (UNPO)* [Organisation des nations et des peuples non représentés] présentent à ce sujet des rapports solides enrichissant les débats à l'ONU.

Au sujet de la souveraineté

Comme nous savons, le peuple est souverain au sein de l'Etat. La démocratie signifie la souveraineté de peuple. Les chefs d'Etat et les Parlements ne peuvent se reconnaître démocrates que s'ils représentent réellement le peuple ou en sont les représentants.

C'est pourquoi le modèle de la démocratie semi-directe en Suisse est peut-être le meilleur. Depuis 2017, je suis moi-même citoyen suisse – et je tiens en grande estime notre modèle démocratique qui encourage la participation fréquente du peuple. J'ai moi-même déjà participé à 5 élections ou votations populaires rien qu'en 2018, et je trouve cela bien, car le sentiment de l'appartenance et de sécurité dépend justement en partie de la conscience qu'on a d'être pris au sérieux et que les hommes politiques sont à notre service et non le contraire.

Il existe cependant des obstacles compliquant l'exercice de la souveraineté populaire. Certains traités internationaux perturbent l'exercice de la souveraineté. Les dits «accords de libre-échange» représentent un sérieux danger pour la souveraineté des Etats contractuels. Dans mes rapports au Conseil de droits de l'homme et à l'Assemblée générale j'ai mis en garde que certaines parties de ces accords sont *contra bonos mores*, contre les bonnes mœurs, car elles corrompent les fonctions essentielles des Etats, comme l'a aussi plusieurs fois établi l'*United Nations Conference on Trade and Development (UNCTAD)*. Notamment les dits mécanismes d'*Investor-State-Dispute-Settlement (ISDS)* bouleversent totalement l'Etat de droit. Depuis 200 ans, les Européens se fondent sur le modèle de la primauté de l'Etat de droit et des tribunaux de droit public qui, justement, doivent non seulement être compétents, mais encore transparents, et doivent pouvoir rendre des comptes.

Cela peut être sapé par la création d'un système parallèle, où trois arbitres peuvent ignorer les lois nationales et la jurisprudence même des plus hautes instances juridiques. En outre, il ne peut être fait appel des décisions de l'arbitrage. L'ontologie de l'Etat est cependant de se préoccuper du bien public, de créer des lois sur la protection des citoyens, sur la protection de l'environnement et de mettre en œuvre des sanctions, si des investisseurs ou des multinationales vont à l'encontre de ces prescriptions. A présent, des investisseurs exigent réparation lorsqu'ils ne tirent pas suffisamment de profits de leurs investissements. Mais l'ontologie du capitalisme est justement la prise de risque dans la recherche du profit. Le risque doit rester du côté de l'investisseur et ne peut être rejeté sur l'Etat. L'ISDS ne peut pas être réformé, il doit être aboli. Des accords tels que le CETA, le TTIP et le TiSA perturbent la souveraineté des Etats et mettent en péril l'obligation des Etats de garantir les droits de l'homme – notamment les droits économiques, sociaux et culturels.

En ce qui concerne l'Union européenne, l'idée originelle d'une coopération économique entre les Etats européens, l'abolition des droits de douane, etc. sont bien entendu très positifs pour le commerce et peuvent contribuer au bien public. Mais cette coopération ne doit pas se faire aux dépens des Etats les plus pauvres, pas plus qu'au détriment des droits sociaux, de la culture et de l'identité des peuples d'Europe.

J'observe avec inquiétude la façon dont la Commission européenne se mêle de plus en plus des affaires intérieures des Etats-membres, à l'encontre des exigences populaires concernant le pays natal et l'identité. Ainsi l'opposition grandit non seulement en Angleterre, mais également en Pologne, en Hongrie, en République tchèque, en Slovaquie etc.

Quelques remarques au sujet du Traité de Lisbonne

Depuis l'entrée en vigueur du Traité de Lisbonne en décembre 2009, les Etats-membres de l'Union européenne sont soumis au droit international.

L'article 2 du Traité stipule:

«L'Union est fondée sur les valeurs de respect de la dignité humaine, de liberté, de démocratie, d'égalité, de l'Etat de droit, ainsi que de respect des droits de l'homme, y compris des droits des personnes appartenant à des minorités. Ces valeurs sont communes aux Etats membres dans une société caractérisée par le pluralisme, la non-discrimination, la tolérance, la justice, la solidarité et l'égalité entre les femmes et les hommes.»

Un Etat-membre de l'UE qui violerait les droits de l'homme ou les principes de l'Etat de droit devrait en subir les conséquences selon l'article 7 du Traité de Lisbonne.

Dans l'alinéa 1 et 3 l'article 7 dit:

«Sur proposition motivée d'un tiers des Etats membres, du Parlement européen ou de la Commission, le Conseil, statuant à la majorité des quatre cinquièmes de ses membres après approbation du Parlement européen,

Suite page 11

Horizons et débats

Bimensuel favorisant la pensée indépendante, l'éthique et la responsabilité
Pour le respect et la promotion du droit international, du droit humanitaire et des droits humains

Editeur
Coopérative Zeit-Fragen

Rédacteur en chef
Jean-Paul Vuilleumier

Rédaction et administration
Case postale, CH-8000 Zurich
Tél. +41 44 350 65 50
Fax +41 44 350 65 51

hd@zeit-fragen.ch
www.horizons-et-debats.ch

CCP 87-748485-6
IBAN: CH640900000877484856
BIC: POFICHBEXXX

Imprimerie
Nüssli, Mellingen

Abonnement annuel 168.– frs/ 108.– euros

ISSN 1662 – 4599

© 2018 Editions Zeit-Fragen pour tous les textes et les illustrations. Reproduction d'illustrations, de textes entiers et d'extraits importants uniquement avec la permission de la rédaction; reproduction d'extraits courts et de citations avec indication de la source «Horizons et débats, Zurich».

«Dialogue au bord de la Volga: paix et entente au XXI^e siècle»

par Eva-Maria Föllmer-Müller, Klaudia Kruck-Schaer, Marita Brune-Koch, Jürg Aeschlimann

Du 31 octobre au 1^{er} novembre 2018 a eu lieu le «5^e Forum pour la diplomatie populaire» intitulé «Dialogue au bord de la Volga: paix et entente au XXI^e siècle» à Volgograd avec 250 participants. Plus de 100 délégués issus de vingt pays d'Europe, d'Asie, d'Afrique et d'Amérique ont fait le voyage pour discuter ensemble des sujets d'importance mondiale pendant ces deux journées. La diversité des sujets traités s'inscrivait dans un éventail très large: de la politique internationale à la politique de la jeunesse, la culture et les relations internationales en passant par des questions concernant le développement des villes. Le leitmotiv du forum de cette année fut le dialogue et les échanges réciproques.

Parallèlement à ce forum s'est tenue la 29^e Assemblée générale de l'«Association internationale des villes messagères de la Paix» (IAMPC).¹

Les invités du forum étaient des représentants de la société civile, des spécialistes, des représentants de gouvernements à divers niveaux, des maires de villes, des membres de conseils municipaux des employés d'administrations et d'entreprises très variées.

Le but du forum de cette année était de renforcer la coopération dans les relations internationales et de continuer à les développer. En outre, il devait contribuer à trouver des solutions efficaces aux problèmes globaux et régionaux et en même temps à promouvoir le développement de la paix et de la sécurité des peuples et des Etats.

Les participants au forum ont pris part au dépôt d'une couronne de fleurs près de la flamme éternelle sur la Place des combattants tombés, ils ont rendu hommage aux défenseurs de Stalingrad sur la colline de Mamajev et ont visité le musée panoramique représentant la «Bataille de Stalingrad».

Quelques participants au forum ont également visité la ville de Voljski dans l'Oblast de Volgograd. La ville a été fondée en 1951 lors de la construction de la plus grande centrale hydraulique d'Europe.

Les sujets des diverses contributions étaient aussi variés que les pays d'où provenaient les intervenants. Ainsi, le forum fut pendant ces deux journées un lieu de dialogues et d'échanges vivants. Nous ne pouvons donc donner qu'un petit aperçu de la richesse des questions et des aspects abordés:

Galina Bykadorova, la présidente du Comité pour le développement économique régional de Volgograd, a expliqué que leur ville était devenue un centre important pour la mise en réseau et la coopération à l'heure même de la détérioration des relations entre les pays dominants et l'effondrement de l'ensemble du système de sécurité mondiale. Elle a souligné la responsabilité envers la jeune génération. Le développement futur du monde dépend entre autre des connaissances transmises aux nouvelles générations: «Nous devons leur transmettre des valeurs historiques et culturelles, leur apprendre à se respecter mutuellement et à coopérer.»



Ouverture des débats avec (d.g.à d.): Sergey Pankratov, Jiri Maštálka, Vasily Tarakanov, Hans Köchler, Wilfried Bergman, Yury Starovatykh et Bill Boerum (photo jae)

John Mutton, conseiller municipal de la ville anglaise de Coventry, a rappelé qu'en 1944, l'ancienne ville de Stalingrad avait créé avec Coventry le premier jumelage de villes au monde. La diplomatie du peuple aide à entretenir les très précieuses relations humaines. «La diplomatie populaire a aidé Volgograd et Coventry, notamment au cours des années ayant suivi la Seconde Guerre mondiale, à préserver et développer les relations entre les citoyens russes et britanniques.»

Roland Methling, maire de Rostock, a mis en évidence l'importance de Volgograd pour la coopération internationale (cf. *Horizons et débats* n° 27/28 du 10/12/18). «Ici, j'ai le sentiment qu'on pourrait vivre dans une seule pièce et se développer ensemble.» Et d'ajouter: «Seul celui qui connaît son histoire, peut aussi organiser son avenir avec succès. La confiance et la vérité contribuent également à prendre aujourd'hui de meilleures décisions et à faciliter leur compréhension.»

Hans Köchler, président de l'*International Progress Organisation*, a déclaré que la mondialisation moderne a débuté au XIX^e siècle en allant de pair avec un développement technologique fulgurant. A l'heure actuelle, des acteurs dominants imposent – en profitant du manque d'un système de restrictions efficaces – leur volonté au reste du monde. Il y a opposé le dialogue des cultures comme fon-

dement pour une véritable paix et un progrès universel.

Dans son exposé, il a exigé de la politique d'entreprendre une nouvelle orientation globale comme base pour le respect de la souveraineté et de l'identité culturelle de toutes les nations. Dans cette phase de transition entre une configuration unipolaire vers un nouvel équilibre multipolaire des forces et une politique de paix durable signifie reconnaître les relations globales d'échange et redéfinir l'«intérêt national» de chaque nation en vue du bien commun global basé sur la réciprocité. En se référant à l'utilisation unilatérale de la force après l'effondrement de l'équilibre bipolaire des forces et de la déstabilisation résultant de ces interventions de grande envergure – y compris la crise migratoire mondiale – M. Hans Köchler a déclaré que l'Organisation des Nations Unies ne peut remplir son mandat de sécurité collective uniquement suite à un rapport multipolaire de forces qui – contrairement à celui des alliés après la fin de la Seconde Guerre mondiale – doit comprendre toutes les régions du monde.²

Juri Starovatykh, ancien maire de Volgograd, s'est montré stupéfait du fait que les Etats-Unis soient présentés, actuellement comme les seuls libérateurs du joug du national-socialisme. Et cela face au tribut russe payé en vies humaines lors de la

Suite page 12

Les comités citoyens ne doivent pas être un instrument idéologique – à propos du terme de «diplomatie du peuple»

ef. La diplomatie du peuple, c'est la diplomatie «d'en bas», au niveau des citoyens, d'individu à individu. Ce terme est apparu au début de la guerre froide lorsque les relations diplomatiques entre l'ex-URSS et l'Ouest étaient dans une impasse. Pour détendre la situation, le gouvernement soviétique organisa, entre autre à Moscou, en 1957, le festival mondial de la jeunesse et des étudiants, sous la devise «Pour la Paix et l'Amitié». Le terme de la diplomatie du peuple n'est pas à contester, car beaucoup de gens le comprennent plutôt comme de la propagande et de la manipulation.

En février 2018 a eu lieu à Moscou, dans la chambre des sociétés de la Fédération de Russie, la première conférence sur la diplomatie du peuple. Konstantin Kossatchov, président du Conseil de la Fédération pour les Affaires interna-

tionales, a souligné l'importance de la diplomatie du peuple: la diplomatie d'en bas peut être, dans des temps difficiles, un moyen pour sauver les relations entre les pays. La condition fondamentale de la diplomatie du peuple est cependant son indépendance de la politique gouvernementale étatique. «L'Etat doit soutenir la société civile et ses initiatives par des moyens financiers. Il ne doit cependant sous aucun prétexte se mêler de leur activité – ce serait la fin de la diplomatie du peuple.» Oskana Kagan-Pech, représentante de l'organisation «Rousskij Mir» a déclaré: «Pour l'avenir, c'est extrêmement important de construire de plus en plus de ponts de l'amitié entre les pays.» Et cela se fait le mieux à l'aide de la diplomatie du peuple.

Moskauer Deutsche Zeitung du 5/11/2018

«Droit à l'autodétermination, ...»

suite de la page 10

peut constater qu'il existe un risque clair de violation grave par un Etat membre des valeurs visées à l'article 2. [...].»

Plus loin, dans le paragraphe 3, il est dit:

«Lorsque la constatation visée au paragraphe 2 a été faite, le Conseil, statuant à la majorité qualifiée, peut décider de suspendre certains des droits découlant de l'application des traités à l'Etat membre en question, y compris les droits de vote du représentant du gouvernement de cet Etat membre au sein du Conseil. [...].»

Comme cela a été démontré au début, le droit international est trop souvent utilisé à discrétion – ainsi par la Commission européenne, qui engage l'article 7 à l'encontre de la Hongrie et de la Pologne, mais pas contre l'Espagne, où l'Etat de droit a été sérieusement mis à mal, où le droit à l'autodétermination des Catalans est réprimé par la violence économique et physique, où les droits à la liberté d'opinion et à l'indépendance de la justice ont été systématiquement brimés, où des hommes politiques sont arrêtés, uniquement à cause de leur soutien au droit à l'autodétermination – utilisé exclusivement de façon démocratique et pacifique. Cela implique sûrement des violations des droits de l'homme plus sérieuses qu'en Hongrie et Pologne. Mais l'Espagne a été épargnée, et Bruxelles garde le silence pendant que les prisonniers politiques crou-

pissent depuis plus d'un an en prison et sont poursuivis au titre de ce que nous pourrions désigner comme «lawfare».

Pensons à la façon dont l'Europe aurait réagi, si l'Angleterre avait traité les indépendantistes écossais comme des criminels. Il y a de bonnes raisons de penser qu'actuellement en Espagne on a enfreint les articles 3, 5, 6, 8, 9, 10, 11, 13, 14 de la Convention européenne de droits de l'homme ainsi que les articles 1, 7, 9, 10, 12, 14, 19, 21, 22, 25, 26 et 27 du Pacte international sur les droits civils et politiques, mais Bruxelles n'a entrepris aucune enquête ou mis en œuvre l'article 7.

Bien sûr, la Commission européenne se devrait d'enquêter politiquement sur de telles ambiguïtés, et elles devraient également faire l'objet de poursuites juridiques par la Cour de justice européenne pour les droits de l'homme de Strasbourg et par la Cour de justice de l'Union européenne de Luxembourg. L'impunité ne devrait plus être acceptée dans l'indifférence en Europe.

La jurisprudence du tribunal de Luxembourg est intéressante, car par son arrêté du 27 février 2018 dans le dossier C-2767/16, il a confirmé que le droit à l'autodétermination des peuples fait partie du droit européen. Les accords économiques de l'Union européenne avec le Maroc ne peuvent donc plus s'appliquer au Sahara occidental occupé, car ils violeraient le droit à l'autodétermination de la population locale, c'est-à-dire les Sahraouis.

Le droit à l'autodétermination des peuples fait très certainement partie des droits de

l'homme que l'Union européenne doit promouvoir activement. Au sens de l'article 1 du Pacte des Nations Unies sur les droits civils et politiques, on devrait prendre des mesures pour mieux assurer la protection des droits de l'homme – et pas seulement des droits des minorités – de nombreux peuples en Europe – entre autres des Basques, des Catalans, des Bretons, des Corses, des habitants du Tyrol du Sud (Haut-Adige), des Allemands vivant dans les Etats d'Europe de l'Est.

Outre l'application arbitraire du Traité de Lisbonne, d'autres inquiétudes à l'encontre de ce traité ont été formulées, par exemple à l'encontre de la façon dont il a été conclu. Il y a eu tout d'abord l'approbation d'une dite constitution européenne, proposée en 2004 et refusée en 2005 lors de référendums en France et aux Pays-Bas. Puis, on a préféré revenir à la méthode non démocratique d'imposer le Traité de Lisbonne – presque identique à la version constitutionnelle précédente – par les Parlements des Etats membres.

Plusieurs de ces Parlements n'ont cependant pas défendu la volonté de leurs peuples, mais ont voté contre leur volonté. Cela met au jour une problématique essentielle déjà présente lors de la genèse du traité – une incompatibilité avec la démocratie et l'Etat de droit. Cela nous rappelle également le Traité de Maastricht, ratifié de façon identique par les Parlements sans référendum préalable. Cela a été contesté à l'époque à juste titre devant la Cour constitutionnelle allemande, car le traité équivalait à une perte partielle de la

souveraineté de l'Etat. A mon avis, la Cour constitutionnelle fédérale a rendu une décision purement politique et totalement erronée du point de vue juridique.

Il existe de nos jours bien d'autres menaces envers la démocratie: ce sont le conformisme, le «politiquement correct», l'autocensure et la résignation. Nous devons également lutter contre la manipulation de l'opinion publique, qu'elle soit mise en pratique par le gouvernement ou par les médias privés, car la démocratie et l'autodétermination ne fonctionnent que si nous pouvons accéder à des informations fiables et exhaustives dans un contexte correct sans être continuellement trompés par des politiciens et des médias.

En conclusion, je voudrais faire appel à l'ordre public européen, car les trois principes fondamentaux de l'Union européenne restent valables. Bien que les institutions appliquent arbitrairement ces principes fondamentaux, bien que de nombreux problèmes persistent avec l'Union européenne, c'est à nous qu'il incombe de trouver des solutions, des solutions devant mener à un meilleur avenir pour tous les Européens, des solutions surmontant les tragédies de la Première et de la Seconde Guerre mondiale et garantissant la démocratie et l'autodétermination pour nous tous. La démocratie est une expression de l'autodétermination et l'autodétermination ne peut être séparée de la démocratie. Toutes deux sont notre héritage et notre éthique.

Je vous remercie de votre attention. •
(Traduction *Horizons et débats*)



Fils tué dans les bras de sa «mère en deuil». Sculpture près du mémorial de la colline du Mamajev, où il y eut des combats meurtriers lors de la bataille de Stalingrad (août 1942 – février 1943). (photo jae)



Vue sur la Volga depuis le musée panoramique. La Volga, d'une longueur de 3530 km, est le fleuve le plus long et le plus riche en eau d'Europe et un des plus longs fleuves du monde. Il prend source dans les collines de Valdaï et se jette dans la mer Caspienne. (photo kks)

«Dialogue au bord de la Volga ...»

suite de la page 11

bataille de Stalingrad, dont la victoire sur les Allemands avait apporté le tournant dans la Seconde Guerre mondiale. La guerre a fait 27 millions de victimes en Union soviétique. Il a expliqué que toute tentative de minimiser le rôle de son pays dans la Seconde Guerre mondiale était inadmissible. Il a condamné les tentatives de certains pays de réécrire l'histoire et a demandé aux participants de forum à coopérer pour s'opposer à ces tendances. Il a appelé à prendre plus d'influence sur l'ONU.

Vincent N'cho Kouaoh d'Abidjan (Côte d'Ivoire) a abordé la crise migratoire. Son regard est un autre. Il s'est référé aux guerres et aux crises dans son pays. Ils ont à plusieurs reprises souffert de la migration. La jeunesse fuit le pays. Son pays veut développer ses propres solutions. Pour cela, les jeunes doivent rester au pays. Visiblement ému, il a précisé: «On nous enlève notre jeunesse. Nous ne le voulons pas. Nous avons besoin de notre jeunesse ici dans notre pays.»

Vladimir Morozov du Conseil russe pour les Affaires étrangères (Russian International Affairs Council) s'est exprimé sur les relations germano-russes. Les deux parties se trouvent dans une crise de confiance – dans une ère glaciaire.

Si autrefois les relations avec l'Allemagne avaient pour la Russie une très grande impor-

tance, aujourd'hui la relation avec l'UE gagne en importance. Selon lui, la voie vers l'Allemagne passe actuellement par Bruxelles. Beaucoup dépend aussi d'une solution pacifique pour le conflit ukrainien. Les négociations de ce conflit doivent être placées à un autre niveau; l'OSCE devrait y contribuer.

Wolfgang Gehrcke, Député de longue date au Bundestag allemand du parti «Die Linke» [la Gauche], a déclaré en se référant à Morozov, l'Allemagne porte la plus grande part de responsabilité pour cette ère glaciaire dans les relations. L'Allemagne, en tant que membre de l'OTAN, pratique une politique de défense offensive et non défensive.

Quand la partie allemande parle d'une «politique guidée par les valeurs», les relations germano-russes devraient d'abord être accompagnées d'une certaine humilité, car 27 millions de citoyens de l'Union soviétique ont été tués pendant la Seconde Guerre mondiale. La représentation de la Russie dans les médias allemands n'a encore jamais été aussi dévalorisée qu'aujourd'hui. Gehrcke a souligné l'existence d'une énorme différence, en Allemagne, entre l'opinion publique et l'opinion publiée concernant la Russie. La majorité des citoyens allemands veulent de bonnes relations avec la Russie. Beaucoup ont une volonté absolue de paix, «jamais plus la guerre» résonne dans le cœur de nombreux d'entre eux.

Detlef Lechler, membre de la Fédération des entrepreneurs de Brandebourg-Ber-

Volgograd est la capitale de la diplomatie du peuple

Depuis cette année, Volgograd est officiellement la capitale de la diplomatie du peuple et officiellement brevetée en tant que telle par le président Vladimir Poutine et par le ministère russe des Affaires étrangères. Cela s'exprime dans une série de rencontres et de réunions officielles ayant eu lieu à Volgograd (p. ex. Championnat du monde 2018; octobre 2018: Conférence internationale pour le défrichage de terres auparavant non-utilisées pour l'agriculture avec la participation de représentants de 42 régions de la Russie, du Kazakhstan, de la Biélorussie et de l'Ukraine; rencontres des deux ministres des Affaires étrangères d'Allemagne et de Russie).

La ville de Volgograd n'a pas été choisie par hasard: la haute autorité de Stalingrad – à l'étranger la ville est connue principalement sous ce nom – offre la possibilité de transposer des sujets d'importance globale au niveau mondial.

Volgograd est membre d'organisations et d'associations internationales et régionales, dont *United Cities and Local Governments* (UCLG) [Union des gouvernements de villes et de communes], l'«Association internationale des capitales et des métropoles» ayant pour but le développement de la coopération entre les villes et les régions en vue d'améliorer le niveau de vie de la population. Elle participe également à l'«Association internationale des villes jumelées» coordonnant les villes et les régions jumelées, à l'«Organisation internationale des maires pour la Paix» aspirant à contribuer au maintien de la paix par l'interdiction des armes nucléaires, ainsi qu'à l'«Association internationale des villes messagères de la paix».

Source: Sergey Lapchinov, directeur de l'administration pour les relations internationales et régionales de la ville de Volgograd

lin a souligné le succès de la «3^e Journée des entrepreneurs – La Russie en Mecklembourg-Poméranie occidentale» (Journée russe) à Rostock avec la participation de plus de 800 personnes. Lors d'entretiens avec la *Chambre d'industrie et de commerce de Volgograd*, on a convenu de réaliser prochainement un grand forum économique devant donner de nouvelles impulsions à la coopération entre la science et l'économie. On accordera davantage d'attention aux projets des petites et moyennes entreprises (PME). Lechler a fortement soutenu l'engagement citoyen. C'est le seul moyen pour atteindre un échange approfondi et une véritable compréhension entre les peuples.

Après la fin des discussions, les délégués de l'Assemblée générale de IAPMC et du Forum international pour la diplomatie populaire ont approuvé une résolution commune³ qui sera soumise à l'Assemblée générale des Nations Unies.

La Russie est connue pour son hospitalité. Cela correspond à une conception de la vie. Nous aussi avons pu en profiter. Cependant, un aspect est très rarement mentionné chez nous: le grand intérêt des Russes à toutes les questions historiques et actuelles de leur pays, mais aussi du monde. Nous avons pu discuter librement et ouvertement – également de manière opposée – avec les participants du forum mais aussi avec d'autres personnes, dont nous avons fait la connaissance lors de notre séjour d'une semaine. Malheureusement, de tels échanges sont presque impossibles en Allemagne sans risque de se faire stigmatiser. Nos traductrices, deux jeunes étudiantes de Volgograd ne se sont pas seulement efforcées de satisfaire tous nos souhaits, d'une belle vue sur la Volga jusqu'aux meilleures Blinis (crêpes russes) de la ville, trouvés sur un petit stand. Elles avaient visiblement du plaisir à nous aider à tout point de vue. Mais nous avons aussi beaucoup discuté parfois même jusque tard la nuit.

Chaque rencontre avec les collaborateurs de la ville de Volgograd – malgré le programme chargé, presque sans pause – était accompagnée d'une grande volonté d'aider, dans une atmosphère cordiale et humaine.

Dans une telle atmosphère naissent des rencontres sincères, d'égal à égal, et se forment des liens amicaux.

En résumé: quiconque voyage en Russie, lucide et en ayant les yeux et le cœur ouverts, ne peut que s'étonner et s'indigner des images grossièrement faussées, créées et diffusées dans nos pays occidentaux. •

Thèmes de la conférence à Volgograd

- Discussion n° 1
«La politique mondiale à l'ère de l'instabilité»
- Discussion n° 2
«Les villes, messagères de paix: les pratiques communales en faveur de la paix au XXI^e siècle.»
- Table ronde 1
«Améliorer une ville – améliorer la qualité de vie. Le développement urbain en tant que processus de paix» (dans le cadre de la 29^e Assemblée générale de l'Association internationale des villes messagères de la paix)
- Table ronde 2
«Mécanismes du partenariat communal international» (dans le cadre du bureau de projet «Relations internationales» de l'Union des villes russes)
- Table ronde 3
«La Russie et l'Allemagne: perspectives relationnelles dans un monde en mutation»
- Table ronde 4
«Culture et relations internationales au XXI^e siècle. Choix, défis et perspectives tenant compte de la culture.»
- Table ronde 5
«La politique des jeunes et la diplomatie populaire: vaincre les stéréotypes sociaux, créer un environnement propice à la tolérance.»
- Séance de clôture
Rapports sur les travaux des tables rondes et de la conférence, adoption de la résolution à l'ONU

Parmi les conférenciers, mentionnons Wilfried Bergmann, vice-président du Forum germano-russe (Allemagne), Jury Starovatykh, président du Conseil régional de la Fondation russe pour la paix, citoyen honoraire de Volgograd et Hiroshima, Hans Köchler, président de l'Institut de philosophie de l'Université d'Innsbruck (1990–2008) et président de l'Organisation internationale pour le progrès (Autriche), Andrey Kosolapov, Président du Conseil municipal de Volgograd (Russie), Bill Boerum, président honoraire du Conseil de l'Association Sister Cities International (USA), Vasily Tarakanov, directeur de l'Université étatique de Volgograd (Russie), Roland Methling, maire de Rostock (Allemagne), Vincent N'cho Kouaoh, président de l'Association internationale des villes messagères de la paix (Côte d'Ivoire) et Dušan Stojanovic, secrétaire général adjoint de l'Association internationale des villes messagères de paix (Slovénie).

A nos lectrices et lecteurs

Suite à un problème technique, le supplément culturel en couleur prévu pour notre numéro 27/28 du 10/12/18 n'a pas pu y être inséré. Vous le trouverez dans notre première édition de la nouvelle année en date du 7 janvier 2019.

Vous pouvez cependant déjà en consulter le contenu sur notre site sous «Archives» HD 2018, no 27/28 (les deux derniers articles).